Dimanche, 27 mai 1849. 1re année. — N° 72.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

JOURNAL QUOTIDIEN.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. . » fr. 80 c.
Dix fois dans un mois. . . . . » — 50
Réclames. . . . . 2 — »»
Faits divers . . . . 3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(*Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.*)

Les ateliers et les bureaux étant fermés, demain dimanche, jour de la PENTECOTE, la TRIBUNE DES PEUPLES ne paraîtra pas lundi 28 mai.

AVERTISSEMENT.

L'importance des événements extérieurs et intérieurs nous décide à commencer la publication d'un BULLETIN DU SOIR.

Le premier numéro de ce bulletin paraîtra le lundi 28 mai, jour de l'ouverture de l'Assemblée législative, sous le titre de :

LA TRIBUNE DES PEUPLES,

BULLETIN DU SOIR.

Chaque exemplaire du BULLETIN DU SOIR sera vendu 5 centimes.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 26 MAI 1849.

UN NOUVEAU JUSTE MILIEU.

Nous avons constaté qu'il se fait en ce moment un travail dans l'opinion. Tout au moins les divers partis présence cherchent-ils à prendre position en vue de la situation nouvelle, qui sera produite par l'entrée en fonction de l'Assemblée législative.

A ce propos, nous avons appelé l'attention sur la prétention exprimée par le journal le *Crédit* de se porter médiateur entre la réaction et le socialisme, qu'il appelle les deux partis extrêmes, ou, comme il dit encore, entre M. Thiers et M. Proudhon. Nous nous attachons plus particulièrement à ce journal, parce qu'il a été créé tout exprès pour élaborer les conditions de cette médiation, qu'il ne représente ni une intrigue, ni une spéculation, et qu'il exerce déjà une certaine influence.

Le *Crédit* est revenu avec de plus grands développements sur sa médiation. Il veut défendre le pouvoir, et il entend encore le défendre, « même lorsqu'il le blâme de ne pas faire ce qui doit le consolider ou d'entreprendre ce qui doit le perdre. » A la manière dont ce journal s'explique sur son désir ferme et dévoué de voir le président et l'Assemblée législative accomplir fidèlement leur mandat respectif, il est évident que c'est la CONSTITUTION qu'il adopte pour drapeau.

« Malgré le *Peuple* et le *Constitutionnel*, malgré M. Proudhon et M. Thiers, dit le *Crédit*, malgré eux et contre eux, un tiers parti existe. Plus que jamais il a conscience de sa nécessité et de sa force, car sur sa droite et sur sa gauche il voit le sang et les larmes du Peuple, le désordre et la misère, la servitude et la barbarie. Il s'agit de combattre l'influence également brouillonne et aventureuse, les conseils également perfides ou aveugles des deux partis extrêmes. Les uns abattent ce qu'ils prétendent conserver; les autres détruisent, lorsqu'ils croient construire. Il ne faut ni massacre de monarchistes ni massacre de socialistes. Il ne faut plus de guerre civile. Au premier signal du combat, quel que soit le parti assez fou pour le faire entendre, les meilleurs soldats mettront la crosse en l'air. Chez un Peuple constitué sous l'empire du suffrage universel, la guerre civile n'a plus d'excuse. Aucun des deux partis extrêmes ne consacrera, par la force, la légitimité de ses regrets ou de ses espérances : il existe une force plus grande que leurs forces, un droit plus certain que leurs prétentions avides et jalouses : le vrai droit au travail, car sans lui tout travail cesse : le vrai droit à la propriété, car sans lui toute sécurité disparait; le droit suprême, l'ordre constitué par la volonté du Peuple.

Il y a toujours quelque chose de louable dans une pensée de médiation, et nous sommes bien loin de contester qu'une médiation efficace ne soit, en elle-même, ce qu'il y a de plus désirable aujourd'hui. il n'y a pas d'autre moyen de sortir convenablement de notre situation anormale et révolutionnaire, anormale et révolutionnaire malgré la Constitution votée et jurée, puisqu'au fond c'est sur la manière d'appliquer cette constitution que l'on est en désaccord. Il y a, quant à son interprétation, malentendu ou mauvaise volonté.

Est-ce malentendu? Est-ce mauvaise volonté? De quelle part est le malentendu? De quelle part est la mauvaise volonté? Y a-t-il médiation possible? Comment la faire et qui la fera?

Voilà, au fond, la véritable question, la question très complexe qu'il s'agit de poser et de résoudre. Et c'est précisément parce que le *Crédit* pose cette question de manière à la sophistiquer et à la résoudre de travers que nous jugeons sa tendance dangereuse, quelle que soit la pureté des intentions des personnes qui inspirent et rédigent ce journal.

Cette pureté d'intentions nous ne la mettons pas en doute. Quand nous disons que la question est *sophistiquée*, nous entendons parler d'erreurs de bonne foi, mais malheureusement d'erreurs très graves parce qu'elles portent sur les principes essentiels de la politique et de la morale, d'erreurs très séduisantes et très captieuses parce qu'elles trouveront et prendront au dépourvu les esprits superficiels et les consciences un peu somnolentes dont le nombre est malheureusement fort considérable. Quand nous disons que la tendance est dangereuse, ce n'est pas en vue de la position médiatrice qui par elle-même est toujours pénible et difficile; c'est encore moins pour détourner d'une œuvre de dévouement ou avertir d'une grave responsabilité des hommes que nous savons disposés à tous les sacrifices dictés par leur conscience. Le danger que nous redoutons, c'est que les illusions d'une politique évasive et lénitive ne retiennent dans une quiétude qui n'est pas de saison des cœurs et des esprits d'élite, des citoyens vraiment dignes et capables de servir plus utilement la cause de la vérité. Il y a longtemps qu'on a dit de la vérité que si les fruits en sont doux les racines en sont amères. On peut dire l'inverse d'une médiation posée à contre-sens. Facile en apparence au point de départ, elle devient stérile et même quelque chose de pis au point d'arrivée.

La politique du *Crédit* est dans ce cas.

D'abord, si l'on prend la Constitution politique au sérieux, la question n'est pas entre les monarchistes et les socialistes. Notre Constitution politique de 1848 est la Constitution de la RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. La République est démocratique, une et indivisible. Sous l'empire d'une République démocratique, une et indivisible, les tendances monarchiques ne sont point des tendances constitutionnelles; ce sont des tendances factieuses. — M. Thiers et ses amis de la rue de Poitiers acceptent la lettre morte de la République comme forme politique; mais ils l'interprètent dans le sens de la monarchie. Ils la veulent entourée d'institutions monarchiques; ils ne la veulent pas sans esprit de retour; ils admettent l'art. III de la Constitution dans ce sens qu'elle pourrait être revisée par le suffrage universel au profit du rétablissement de l'hérédité ou tout au moins de la présidence à vie.

Si telle n'est pas leur opinion intime et consciencieuse, qu'ils l'établissent catégoriquement et sans ambages; qu'ils y engagent leur honneur politique; qu'ils abdiquent tous leurs votes pendant la discussion de la Constitution; qu'ils répudient leur conduite depuis quinze mois, en ce qui concerne les personnes et les choses. A cette condition nous n'aurions plus rien à dire. Mais eux-mêmes que seraient-ils devenus? Ils seraient purement et simplement de nouveaux convertis rendant foi et hommage au principe républicain.

M. Proudhon, lui, a dit franchement son mot sur la Constitution. Il veut la Constitution, mais avec l'article III interprété *républicainement*. Les conditions de son serment sont claires, précises et concordantes avec la République.

Nous ne personnifions pas le socialisme en M. Proudhon : tant s'en faut! Nous sommes loin d'accepter sans restriction la marche politique qu'il lui convient de suivre depuis quelques jours. Mais, enfin, sur le terrain de la Constitution politique tous les socialistes et les républicains sont d'accord entre eux et avec M. Proudhon. Il n'y a donc pas de médiation possible : il y a incompatibilité de principe entre les monarchistes et les socialistes. Les socialistes sont républicains pour le présent et pour le futur : les monarchistes ne le sont pas. En ce qui concerne la Constitution politique, les socialistes sont constitutionnels; les monarchistes sont factieux.

S'agit-il du dogme social ? Le dogme social inscrit en tête de la Constitution de la République française, c'est la formule sacramentelle de la révolution : *Liberté, Egalité, Fraternité*. Le dogme social de la monarchie constitutionnelle, le dogme social de M. Thiers et de plusieurs de ses amis de la rue de Poitiers, c'était autrefois : *Liberté, Ordre public*. Aujourd'hui ce n'est même plus cela, c'est *l'ordre* tout court. Aujourd'hui ils prétendent ne plus rien conserver du dogme social de la République.

M. Thiers, les réactionnaires et les autres monarchistes avec cette maxime, qui implique le *statu quo*, voudraient-ils le développement de la *société*, et par conséquent, l'interprétation de la Constitution de la République dans le sens du *progrès social?* Evidemment non. A leurs yeux, il faut conserver l'ordre social tel qu'il est. Ses bases éternelles sont la propriété individuelle avec le droit d'user et d'abuser, avec le droit de prélever l'usure et le lucre, — la famille avec la puissance paternelle sans contrôle, et la *fortune* des parents pour seule garantie de l'éducation et de l'avenir des enfants, — la religion avec un établissement ecclésiastique anti-libéral, anti-égalitaire et anti-fraternel. Il n'y a rien à changer à tout cela. La société est menacée, c'est elle qu'il faut sauver à tout prix ; c'est de ce côté que doit porter tout l'effort des conservateurs.

Si le *Crédit* est de cet avis, il n'a pas de médiation à offrir aux réactionnaires. Il est avec eux contre les socialistes dans toutes les questions vitales de la société actuelle; et, à ce titre, il sera bel et bien répudié par les socialistes.

Si, au contraire, le *Crédit* pense qu'il n'y a rien à faire dé sérieux et d'efficace, en matière de progrès social, sans modifier, dans l'intérêt de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, les conditions légales de la propriété et de la famille selon le Code civil, de la religion et de l'établissement ecclésiastique selon le Concordat, il reconnaîtra que dans la sphère sociale, comme dans la sphère politique, il n'y a pas de médiation possible entre les socialistes et les monarchistes. Les socialistes veulent l'article 13 de la Constitution de 1848 avec toutes ses conséquences sociales. Les monarchistes, sur ces points comme sur tous les autres, ne veulent sérieusement de la Constitution que l'article 111, parce qu'ils espèrent, avec le temps, en faire sortir la destruction de la Constitution elle-même. Ils ne sont ni républicains ni constitutionnels. Il n'y a, de ce côté, ni transaction ni médiation. Il faut la lutte jusqu'au triomphe du bien sur le mal, de la vérité sur l'erreur.

Sans doute, la lutte ne doit pas dégénérer en guerre civile. Sans doute, la guerre civile n'a pas d'excuse chez un Peuple constitué sous l'empire du suffrage universel. Mais, chez un Peuple ainsi constitué, il ne faut pas que l'armée régulière soit agglomérée dans les grandes villes lorsque l'honneur et le salut de la République l'appellent aux frontières. Il ne faut pas qu'une partie des citoyens soit armée pour défendre la société tandis que l'autre est désarmée et maintenue sans armes, sous prétexte qu'elle est dangereuse pour la société. Un Peuple qui en est encore là n'est pas constitué pour le suffrage universel : il est plutôt constitué pour la guerre civile. Les vrais républicains ne demandent pas le massacre des monarchistes; ils demandent que l'armée ne soit jamais employée à la répression des troubles civils, que tous les citoyens, non déclarés indignes, par la loi et par jugement, soient armés comme gardes nationaux, ou, ce qui serait mieux, que la garde nationale tout entière soit désarmée, sauf le cas de guerre étrangère. En fait de médiation, que le *Crédit* essaye de proposer cela à MM. Thiers, Bugeaud, Molé et autres monarchistes !

Que s'il l'obtient, il aura accompli le seul acte de médiation possible et profitable dans la situation réciproque des monarchistes et des socialistes. Il n'aura pas détruit la lutte entre le bon et le mauvais principe, cette lutte doit persister jusqu'à ce que le mauvais principe se déclare et s'avoue vaincu, c'est à dire jusqu'à la conversion morale des ennemis de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, appliquées dans l'intérêt du plus grand nombre.

Il aura seulement changé les armes de la guerre et remplacé les armes *meurtrieres* de la guerre fratricide par les armes *miséricordieuses* de la guerre morale du prosélytisme. Il aura remplacé le fusil et la mitraille par la parole, par l'action pratique du bon exemple, par la discussion et la polémique. Et, même alors, la lutte ne sera pas égale entre les agioteurs et les travailleurs entre les familles riches et les familles pauvres, entre les prêtres salariés de l'Eglise officielle et les prêtres sacrifiés, victimes oblatoires de la foi nouvelle, entre les journalistes spéculateurs et les écrivains qui ne font pas de leur talent métier et marchandi e. Mais ce sont là des lacunes que le dévoûment trouve toujours moyen de combler.

Il y a donc aujourd'hui, en matière politique comme en matière sociale, un bon principe en présence d'un mauvais principe, une guerre sainte à conduire jusqu'à ce que le mauvais principe cède et accepte la médiation. La nécessité d'un parti médiateur n'existe pas, parce que le bon principe est déjà posé. Il est actif et vivant parmi nous ; il est l'*esprit* même de la Constitution, l'*esprit* de la République démocratique, une et indivisible, libre, égalitaire et fraternelle. Vis-à-vis surtout des hommes du passé, c'est-à-dire des monarchistes et des réactionnaires, avec MM. Thiers et Bugeaud à leur tête, le Socialisme représente ce bon principe. Il le représentera d'autant mieux qu'il s'assimilera la tradition chrétienne et la tradition révolutionnaire transfigurées par une nouvelle conception de progrès à la fois religieuse, sociale et POLITIQUE. L'alliance intime du Socialisme avec le Christianisme, d'une part, et la Révolution de l'autre, constitue ce progrès au spirituel comme au temporel, et distingue profondément le Socialisme de toutes les sectes particulières qui en ont préparé l'avénement.

A supposer qu'il y ait parmi les socialistes quelques hommes aveuglés par une irritation trop bien motivée, le parti comme tel ne peut pas être taxé d'aveuglement ni de perfidie. Relativement à tous les autres partis, il représente la clairvoyance et la moralité. Quant à la *perfidie*, même chez quelques individus isolés, aucun socialiste de bonne foi, quelque aveuglé qu'il puisse être par la passion, ne sera jamais perfide, car il n'y a de perfide et de traître que celui qui s'introduit dans le camp de la vérité pour servir l'erreur. S'il y a des perfides chez les socialistes, ce sont les hommes, malheureusement en assez grand nombre, qui sont à la solde de la police et de la réaction. C'est par leur influence surtout que le parti républicain socialiste a fait de grandes fautes en mai et en juin. Depuis qu'il a appris à s'en garder, il a déjoué tous les complots.

En résumé, nous maintenons qu'il y a, dans les doctrines émises par le *Crédit*, une erreur essentielle, une hérésie majeure. Cette hérésie consiste à considérer le *juste milieu* entre le bien et le mal comme une *médiation*, tandis que la vraie médiation suppose la régénération des coupables par l'action salutaire du bon principe. Tout bon principe est, de sa nature, militant, jusqu'à ce qu'il ait vaincu, médiateur et conciliateur après sa victoire. Tel est le socialisme ou le christianisme transfiguré : militant aujourd'hui, il sera médiateur, miséricordieux et conciliateur aussitôt que le mal sera venu à résipiscence : SINON, NON.

Confondre le juste milieu avec la médiation, c'est, qu'on nous pardonne le blasphème, confondre la politique de Louis-Philippe avec la religion de Jésus-Christ; c'est confondre la juxtà-position de deux éléments hétérogènes et leur neutralisation réciproque, avec le principe de vie et de foi qni absorbe et transforme le mal au profit du bien, l'erreur au profit de la vérité.

S'il faut tout dire, nous sommes trop bien rassurés sur la disposition d'esprit de ceux que nous combattons, pour croire qu'ils veuillent nous ramener au juste milieu de la monarchie constitutionnelle. Ils savent, d'ailleurs, que le socialisme, avant sa fusion intime avec le christianisme et la révolution française, a vainement essayé de transformer ce juste milieu en médiation, et qu'au lieu de lui donner la vie, il y aurait plutôt trouvé la mort et la putréfaction, si ce n'avait été l'influence préservative du feu sacré. Les écrivains du *Crédit* ne réussiront pas mieux avec les doublures du juste milieu qui forment aujourd'hui le noyau du tiers-parti républicain.

Auraient-ils donc l'intention de nous présenter un nouveau principe? Et ce nouveau principe serait-il exprimé par la formule : L'ORDRE CONSTITUÉ PAR LA VOLONTÉ DU PEUPLE?

Ils feraient bien de s'expliquer plus clairement à cet égard.

Mais, en tout cas, la position qu'ils ont prise entre les monarchistes et les socialistes est loin de nous laisser un bon pressentiment.

SYNDICAT DE LA PRESSE QUOTIDIENNE DE PARIS.

Conformément aux résolutions adoptées hier, 24 mai, en assemblée générale, les syndics, représentant les rédacteurs eu chef de tous les journaux politiques quotidiens de Paris, se sont rendus chez M. le général Lebreton, l'un des questeurs de l'Assemblée nationale, à l'effet d'obtenir que la tribune dite *tribune des rédacteurs en chef* soit divisée en autant de stalles qu'elle en peut et doit contenir pour que chaque journal politique quotidien de Paris ait une place assurée.

M. le général Lebreton a répondu verbalement aux syndiçs qu'il ne fallait pas que les rédacteurs de journaux politiques de Paris comptassent qu'nne place serait donnée à chacun d'eux, attendu qu'au lieu d'étendre leur tribune trop étroite, on projetait de la diminuer vu les exigences et les convenances en présence desquelles on se trouvait telles que celles-ci :

Tribune de M. le président de la République,
Tribune de M. le président de l'Assemblée nationale,
Tribunes de MM. les questeurs,
Tribune du corps diplomatique,
Tribune du conseil d'Etat,
Tribune de la garde nationale,
Tribune de MM. les maires de Paris,
Tribune des anciens députés et représentants,
Tribunes réservées aux billets donnés à MM. les représentants,
Tribunes publiques, etc., etc.

Cette réponse leur étant faite, les syndics ont déclaré à M. le général Lebreton qu'attendu l'impossibilité absolue où se trouvaient les rédacteurs en chef des journaux politiques quotidiens d'établir entre eux des catégories, de créer des priviléges, de tirer au sort les places de la tribune ou de s'y succéder à tour de rôle, puisque la présence simultanée de tous était nécessaire, ils se voyaient contraints de poser la question en ces termes :

Ou d'admettre en principe que chaque journal quotidien politique de Paris aurait une place dans la *tribune des rédacteurs en chef ;*

Ou de supprimer cette tribune.

Ils ont ajouté qu'ils laissaient à MM. les questeurs à peser si la *curiosité* avait les mêmes droits que la *publicité*; si une nécessité absolue ne devait point passer avant des exigences contestables; si quelques spectateurs et fonctionnaires privilégiés devaient l'emporter sur plusieurs millions de lecteurs de journaux ?

Que sont, en effet, les journaux qui rendent compte des débats législatifs ? — Ils sont les yeux et les oreilles par lesquels la France et l'Europe assistent à ces débats ; ils sont indirectement l'agrandissement indéfini de l'enceinte législative; ils sont la TRIBUNE DES ABSENS.

S'il en est ainsi, peut-on, doit-on marchander l'espace aux journaux politiques quotidiens de Paris, alors que chaque journal politique quotidien se contente d'une seule place?

Telle est la question que les syndics de la presse ont posée à la questure de l'Assemblée nationale, et qu'ils portent devant le public, que cette question intéresse au même degré que les journaux.

Paris, 25 mai 1849.

Les syndics : LUBIS, L. DURAS, LANGLOIS, CHATARD, E. DE GIRARDIN.

DERNIÈRES NOUVELLES.

L'empereur d'Autriche parti de Vienne le 19 mai a passé le 21 par Cracovie, pour se rendre de là par le chemin de fer à Varsovie, où l'attend l'empereur Nicolas.

On a reçu de Berlin, le 22 mai, la nouvelle officielle qu'une flotte russe avait quitté Kronstadt pour protéger l'intégrité du Danemark. La note officielle déclare que l'entrée des troupes prussiennes dans le Jutland a motivé le départ de la flotte russe. On y demande en même temps l'évacuation de cette province. Le général prussien Rauch est parti pour Varsovie, afin de négocier dans cette affaire avec l'empereur lui-même. On dit que la flotte russe a l'ordre de bloquer les ports prussiens en cas de refus.

Les différends entre la République française et la République romaine paraissent être totalement aplanis, grâce à l'esprit conciliant de M. de Lesseps ; mais on assure que le gouvernement français est très mécontent de cet arrangement pacifique conclu au profit de l'indépendance romaine. Des personnes ordinairement bien informées vont jusqu'à dire que le cabinet a résolu de désavouer M. de Lesseps.

Six mille Autrichiens de l'armée commandée par le général Wimpfen marchent sur Ancône. La ville se fortifie, et ses habitants sont décidés à se défendre jusqu'aux dernières extrémités.

Nous lisons dans la *Démocratie italienne*, journal de Turin, une correspondance de Trieste dont nous tirons la nouvelle suivante :

« Les Hongrois approchent de Trieste; nous manquons de troupes pour nous défendre; il faudra donc succomber. Si les Hongrois arrivent jusqu'ici, *voilà* une ligne formidable tirée de Presbourg à Rome par Venise et Ancône.

L'ancien président du gouvernement de la Toscane, Guerrazzi, avait été envoyé, ainsi que Petracchi, à Livourne, où ils devaient passer devant un conseil de guerre. L'amiral anglais a exigé que ces infortunés lui fussent remis, et les a ainsi soustraits à une mort certaine.

Nous avons annoncé il y a plusieurs jours que le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique avait reconnu la République romaine. Nous trouvons la confirmation de ce fait dans la nouvelle donnée par un journal italien, que le consul américain se serait transporté au quartier-général français porteur d'une communication des triumvirs romains pour le général Oudinot.

Le 21 mai, à six heures du matin, au milieu d'un grand déploiement de forces militaires, le jugement qui condamne à mort le général Ramorino a été exécuté à Turin.

Plus de Cosaques!

Depuis deux jours la réaction s'applaudit et chante sur tous les tons le triomphe de la paix à tout prix.

On justifie, que disons-nous? on élève aux nues l'amendement du dictateur de juin, cette insignifiante demi-mesure, cette pâle atténuation d'une pensée vraiment républicaine.

On ne voit donc pas que rien n'est résolu, que la question reste toute entière et que la solutiou en est à grand'peine reculée pour quelques jours.

C'est un mal que l'Assemblée constituante n'ait pas trouvé en elle-même assez d'énergie pour répondre dignement à l'insolent manifeste de l'empereur, car le temps presse et les Peuples attendent.

Pour qu'elle finît noblement sa carrière, il ne fallait qu'un éclair de patriotisme, un ordre du jour comme celui du 24 mai 1848, et la force de le faire exécuter.

Mais puisque, après avoir prononcé ces paroles solennelles que nous inscrivons comme un reproche en tête de nos colonnes, elle assiste sans s'émouvoir à la chute des nationalités expirantes, l'Assemblée législative décidera.

Que les nouveaux élus du peuple y réfléchissent, il faut que la France reprenne sa véritable place, et, qu'au lieu lieu de marcher à la remorque de la Sainte-Alliance, elle se remette à la tête du mouvement européen.

Ce n'est plus seulement une question de point d'honneur, c'est une question d'existence, une question de vie ou de mort.

Le manifeste de Nicolas ouvre une nouvelle phase dans la Révolution de 1848.

L'autocrate l'a dit : il combattra ses ennemis partout où ils se trouveront, et ses ennemis ce sont les hommes du progrès, les défenseurs de l'idée républicaines, les soutiens de la liberté de penser, les soldats de la démocratie!

Ainsi donc plus d'atermoiements, plus de vaines combinaisons diplomatiques; il n'y a désormais que deux principes en présence : l'indépendance des Peuples et la tyrannie des rois, la Révolution et le despotisme.

Que la France ne s'y trompe pas, la guerre est maintenant pour elle une nécessité fatale; elle peut en reculer l'instant; elle ne peut pas s'y soustraire; et chaque heure de retard rend sa tâche plus pénible et sa position plus difficile.

Qui ne voit que la Hongrie ne sera qu'une première étape dans cette campagne gigantesque des rois contre les Peuples? Prussiens, Autrichiens et Cosaques espèrent renverser bientôt ce faible rempart sous leurs efforts réunis. C'est à la France, c'est à Paris qu'ils en veulent; ils sentent bien, les despotes, qu'ils ne règneront jamais en paix sur leurs sujets esclaves, tant qu'ils n'auront pas éteint ce foyer de révolutions, et rayé de la surface du globe le mot de République, qui remue l'univers.

Le tzar, nous dit-on, vient de reconnaître la République!

Il a reconnu, peut-être, cette République qui contemple impassible le sac de Brescia, le pillage de Gênes, de Catane, de Messine, et qui prête ses soldats pour aider à la restauration du pape et au bombardement de Rome; mais a-t-il reconnu aussi celle qui proclamait *le pacte fraternel avec l'Allemagne, l'affranchissement de l'Italie, la reconstitution de la Pologne libre et indépendante?*

Savons-nous à quelles conditions la lâcheté du ministère a acheté cette vaine concession, qui ne coûtera au tzar, quand l'heure sera venue, que la formalité d'une déclaration de guerre?

Croit-on que le Peuple français ratifiera ces conditions?

9 Le Peuple est las de subir une politique honteuse; il est las de voir tomber ses frères; il ne prêtera point ses bras à la ruine de ceux qu'il doit et veut secourir, parce que leur cause est unie à la sienne.

Le Peuple est maître de la situation, et le Peuple sent sa force.

Il sait que les banqueroutiers, les agioteurs, les rois de la finance et du capital caressent en rêve l'espoir de ramener encore les Cosaques aux Tuileries et les hontes lucratives de l'invasion; mais il les connaît, ces apôtres du royalisme à tout prix, et il a les yeux sur eux.

Les souvenirs de l'invasion sont encore tracés en lettres sanglantes sur le sol français. Si l'Assemblée législative laisse écraser la Hongrie, les campagnes se lèveront au cri de : *Plus de Cosaques!*

Plus de Cosaques, c'est-à-dire plus de dévastation dans nos champs, plus de pillage dans nos maisons, plus de carnage dans nos villes!

Que Paris ne soit point traité comme Varsovie.

La France comprend que le seul moyen d'échapper à la destruction c'est la confédération; qu'elle s'unisse donc avec les républicains d'Allemagne, d'Italie, de Hongrie et de Pologne, avec tous ceux qui ont défendu leur vie et leur indépendance; qu'elle tende une main généreuse à tous les Peuples qui brulent de secouer le joug, et les hordes du Nord seront refoulées pour jamais.

Députés de la Législative, songez-y : dans les séances qui vont s'ouvrir, tout homme qui ne votera pas pour la guerre extérieure votera pour la guerre civile!

Séance de l'Assemblée.

Les gladiateurs s'étudiaient à tomber et à mourir avec grâce, aux applaudissemens du Peuple souverain. L'Assemblée nationale, après huit jours de discussions orageuses sur les plus graves sujets, sur les plus importantes questions, allait s'éteindre au milieu du ridicule, si le discours du président, M. Marrast, n'avait donné une sorte de dignité à son heure suprême.

Depuis trois jusqu'à six heures, on se serait cru dans un champ de foire, et non au milieu d'une assemblée délibérante. MM. Baze et Antony Thouret ont tour à tour singulièrement égayé l'Assemblée.

M. Flocon a cherché à ramener l'Assemblée aux sentiments de fraternité dont le mot, à ce qu'il paraît, est une lettre morte bonne à inscrire sur les murs, mais qui reste parfaitement inintelligible à la droite. L'amnistie, cette espérance dernière, a été repoussée, et le Peuple de Paris, qui depuis deux jours attend à la sortie de l'Assemblée cette grande loi de justice, a éprouvé aujourd'hui une amère déception. En passant devant les prolétaires, dans les yeux desquels se lisait la plus vive anxiété, nous baissions la tête, tant nous étions honteux de ne pas avoir à leur annoncer la bonne nouvelle, et pourtant nous ne sommes pas représentants. Il faut, et nous sommes sûrs de ne pas être démentis, il faut que cette question d'amnistie soit la première que la législative porte à la tribune, c'est par cette mesure réparatrice et consolatrice qu'elle doit et peut seulement inaugurer dignement le mandat que la France lui a confié.

L'amnistie rejetée, quelques mots pleins de cœur du citoyen Clément Thomas au sujet d'un regrettable incident soulevé par les interruptions de M. Baze, croyons-nous, ont réellement impressionné l'Assemblée qui a vivement applaudi un orateur auquel les partis n'ont pas toujours rendu la justice qui lui était légitimement due.

Demain il n'y aura pas de séance. Lundi le bureau, d'après l'avis de l'Assemblée, rendra la salle à la législative, seulement M. Ledru-Rollin a demandé si l'Assemblée se regardait comme dissoute et si elle croyait qu'il fût possible, en présence d'un pouvoir exécutif debout, de laisser la France pendant quarante-huit heures sans pouvoir législatif. Non! non! a-t-on crié de toutes parts, l'Assemblée existe jusqu'au moment où la législative se réunira. Il est donc bien convenu, a repris M. Ledru-Rollin, que, si les circonstances l'exigeaient, notre président et le bureau auraient le droit de convoquer immédiatement l'Assemblée.

D'universelles acclamations approbatives ont pleinement confirmé les paroles de M. Ledru-Rollin.

On s'est séparé aux cris de : *Vive la République démocratique*, toute la Montagne a ajouté *et sociale*.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui dans sa partie officielle :

1° Une loi relative à l'approbation d'un article supplémentaire à la convention du 31 mai 1831 pour le règlement de la navigation du Rhin;

2° Le protocole de la commission centrale de la navigation du Rhin;

3° Un arrêté du président de la République, par lequel M. Rabou, ancien substitut du procureur-général près la cour d'appel de Paris, est nommé procureur-général près la cour d'appel de la Guadeloupe, en remplacement de M. Bayle-Mouillard, appelé à d'autres fonctions;

4° Un arrêté du président de la République, en date du 24 mai 1849, par lequel M. Pille (Jean-Vincent-Augustin-Oscar Léon), avocat, a été nommé juge suppléant au tribunal de première instance de Senlis (Oise), en remplacement de M. Parent Dumoiron, démissionnaire.

Une séance préparatoire aura lieu demain, dit-on, à la salle des Conférences. Le bureau provisoire sera arrêté. Le représentant appelé par son âge à la présidence est M. de Kératry, dont l'absence appellera vraisemblablement au fauteuil M. le général Subervic.

L'ouverture de la session sera faite lundi à deux heures, par le président du conseil des ministres, sans aucune des cérémonies usitées sous le gouvernement royal-constitutionnel déchu.

Après la constitution du bureau définitif, le président de la République adressera un message à l'Assemblée, pour lui faire connaître son nouveau ministère et le programme de sa politique intérieure et extérieure.

On s'entretenait ce matin, avant l'ouverture de la séance publique, d'une visite de deux heures rendue par M. Marrast à M. le président de la République. On se perdait en conjectures sur le motif de cette démarche. On pensait, du reste, assez généralement que M. le président de l'Assemblée, devant prononcer ce soir un discours de clôture, était désireux de le soumettre à l'approbation du président de la République et de son cabinet.

On nous assure que les représentants du Rhône, de Saône-et-Loire, de l'Ain, de l'Isère, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin sont décidés à demander l'amnistie dès les premières séances. Espérons qu'ils finiront par vaincre les résistances que l'on a opposées jusqu'à ce jour à cette grande mesure de pacification.

Depuis quelques jours il n'est bruit que de complots tramés dans les ténèbres par la réaction, au profit de ce que quelques-uns appellent l'*inconnu*. On se tromperait étrangement à l'Elysée-National, si l'on s'imaginait par cet *inconnu* autre chose qu'une combinaison orléano légitimiste qui prendrait le président de la République pour point de départ, et ensuite pour point de mire aussitôt qu'on serait parvenu à tuer cette République, et peut-être au milieu même du mouvement.

Que ce soit là le rêve de la réaction, nous le savons depuis longtemps; mais on ajoute que ce mouvement aurait pour prélude une sorte de Saint-Barthélemy politique. Qu'il y ait dans les partis en France quelques monomanes et quelques furieux capables de pareilles conceptions, nous ne le contestons point; mais, pour l'honnneur de la France, ce sont là de rares exceptions, et la terreur est passée de mode; elle n'est plus dans nos mœurs. La réaction, il est vrai, se complaît à faire passer tous les républicains pour des terroristes, surtout ceux qui, à l'Assemblée, siégent à la Montagne. Eh bien! nous allons, à cet égard, citer une parole d'un de ces farouches Montagnards. Un individu qui pouvait être un des rares monomanes en question aussi bien qu'un agent provocateur, demandait dernièrement, avec certaines précautions oratoires significatives, à un membre de la Montagne ce que l'on ferait dans le cas où l'on arriverait au pouvoir. « Ecoutez, lui fut-il répondu : quant à moi, il n'y a pas de chose que je respecte plus que la vie humaine. » Celui qui répondait ainsi, c'était le citoyen Félix Pyat, et, pour votre gouverne, ô réactionnaires, sachez que les véritables républicains pensent tous de même. C'est pour vous dire que les Saint-Barthélemy sont aujourd'hui aussi impossibles que les Terreurs. Quant aux fous furieux, Charenton les attend.

Dans la séance du 25 mai, le citoyen Falloux, répondant au citoyen Flocon lui reprochait ceci : « Ce sont vos amis qui ont tiré sur le général Oudinot. »

Nous pourrions répondre au citoyen ministre que si nos compatriotes se trouvent à l'étranger, ils y sont par le fait d'un ministère réactionnaire. Les Français dont il parle représentent, à Rome, cette idée nationale et révolutionnaire qu'il a plu à M. Falloux et consorts de mettre hors la loi et de poursuivre par delà les frontières; c'est la France vraiment républicaine qui se dressait derrière les barricades romaines.

La réaction jésuitique attaquait la France en assiégeant Rome : car la France, c'est le progrès; la France, c'est la liberté; et la pensée qui a fait la Révolution de Février étant la même qui a réveillé l'Italie, lorsque des ministres coupables ont envoyé du renfort à la domination expulsée, ce sont eux, en vérité, qui ont tiré sur la France.

Le *Dix Décembre*, qui s'intitule *Journal de l'Ordre*, attaque dans les termes suivants un homme dont les feuilles sérieuses ont du moins le bon goût de respecter le talent oratoire :

« Danton II avait un discours dans sa poche, et le succès qu'avait eu cette œuvre à la répétition du matin forçait l'auteur à le débiter sur la scène. Advienne que pourra, il faut que nous entendions maître Ledru. »

De telles injures ne font rien à un homme comme Ledru-Rollin, mais elles suffisent pour déshonorer un journal. On peut, du reste, juger par cet extrait du style de la plupart des articles.

L'Univers religieux continue la reproduction de l'allocution de Pie IX.

S. S. rappelle ses demandes de secours aux diverses puissances catholiques, et ses remercicments s'adressent surtout à la France pour laquelle, dit-il, il trouve dans son cœur une affection et une bienveillance toutes particulières.

Il est certain que notre gouvernement a très bien fait les choses, et qu'il n'y est pas allé de main morte.

Il a enfin, reprend-il, réclamé le secours du royaume des Deux-Siciles, où il trouve l'hospitalité chez ce roi qui, s'appliquant de toutes ses forces à assurer le véritable et solide bonheur de ses sujets, jette un tel éclat par sa religion et sa piété, qu'on peut l'offrir en exemple à ses peuples (*textuel*).

Entre autres éclats du roi de Naples, notre S. P. le Pape oublie l'*éclat de ses bombes*.

Est-il possible d'avoir sur les yeux un bandeau plus épais, ou d'être en proie à une illusion plus complète que celle qui fait prendre à S. S. le loup sicilien pour l'agneau pascal?

On trouve encore dans le cours de ce manifeste, qui dépasse tout ce qu'on peut imaginer en fait d'excentricités bigotes, le passage suivant :

« Pour atteindre plus facilement leur but, les infâmes ennemis de la religion et de la société, marchant sur la trace des hérétiques, n'hésitent point à invoquer, à interpréter, à altérer, à falsifier dans le sens pervers de leur jugement particulier, les paroles, les témoignages, les maximes des Saintes-Ecritures, et, par une impiété suprême, ils poussent leur sacrilège audace jusqu'à abuser du très saint nom du Christ. »

O très saint Père! dans quels livres avez-vous lu l'histoire, qu'il ne vous souvienne plus des barbaries de l'inquisition, des forfaits de quelques-uns de vos prédécesseurs, de toutes les infamies, de tous les c imes de lèse-humanité et de lèse-nature qui ont été commis et qui le sont encore au nom sacré de la religion?...

La conduite de ceux qui vous entourent est-elle donc si pure qu'ils puissent s'arroger le droit de jeter la première pierre à tout ce qui n'est pas à eux? Et ne serait-ce pas plutôt à leurs débordements et à leur orgueil impie qu'est due la défaveur qui s'attache de nos jours au caractère sacerdotal et qui a amené votre fuite de Rome?

Est-ce bien à eux de reprocher à d'autres d'avoir altéré le texte de l'Evangile, eux dont la conduite est le démenti le plus formel donné à la parole du Christ et à ses actes tous en rapport avec cette parole?

Nous le répétons avec une douleur vraie, le pape ne comprend pas notre époque, et ne comprend pas même l'esprit de la religion dont il est le représentant; cet aveuglement fatal est étrangement significatif : il annonce une ruine.

Dans un excellent article du *Propagateur de l'Aube*, intitulé : *la guerre ou la paix*, on lit entre autres choses :

« La France est solidaire de tout mouvement des Peuples. Deux cent mille Hongrois qui luttent contre la sainte alliance forment notre avant-garde.

» L'Allemagne marcherait avec nous dans une croisade contre la Russie; nous pouvons opposer à la coalition de tous les despotismes la coalition de tous les enfants de la liberté! »

Et plus loin : « Ne tirons le glaive que pour une sainte cause; mais si nous y touchons, qu'il ne rentre au fourreau qu'après avoir retrempé sa lame dans les éclairs de Fleurus, d'Arcole, d'Austerlitz. »

Plus loin encore : « Aujourd'hui il s'agit encore de croisades; c'est le sépulcre où l'esprit de liberté a dormi enfermé longtemps sous la garde des despotes, que nous allons délivrer. »

Nous ne saurions que nous associer et qu'applaudir vivement à de telles paroles; mais il nous est impossible de partager l'opinion de ce journal au sujet de l'amendement de M. le général Cavaignac, qui ne nous paraît d'ailleurs nullement s'accorder avec l'esprit général de l'article que nous citons.

Comités et commissions.

M. Trélat, au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de la translation des cendres de Carnot, a déposé son rapport. Le travail de l'honorable rapporteur est une apologie sommaire, mais vive et éloquente de l'homme qui organisa la victoire dans les armées de notre première république. Les conclusions de la commission sont pour l'adhésion de la proposition de translation, et y ajoutent l'érection sur une des places de Paris d'un monument sur lequel on graverait, entre autres in criptions, ces propres paroles de Carnot :

« La nation, qui veut la constitution tout entière, ne souffrira pas que, ni par la force des armes, ni par les voies obliques d'une politique tortueuse, un seul mot en soit effacé. »

Une proposition relative à la suppression et au remplacement des impôts sur les boissons, le sel, le personnel et mobilier, les portes et fenêtres, etc. a été déposée par M. Dubousquet-Laborderie.

On ne peut rien imaginer de plus ridicule que cette proposition, et nous ne croyons rien dire de trop en affirmant qu'elle sera certainement pour les auteurs de vaudevilles et le *Charivari* une source intarissable de plaisanteries. Si M. Dubousquet-Laborderie a voulu attacher son nom à un projet sérieux, on se demande comment l'idée a pu lui venir de remplacer l'impôt des boissons, supprimé dans l'intérêt des classes laborieuses, du prolétariat, par un impôt assis sur la population, impôt qui frapperait plus durement encore le pauvre que le riche, puisque, on le sait assez, les familles augmentent en raison inverse de leur bien-être.

M. Etienne a déposé, au nom de la commission de comptabilité, son rapport sur l'ouverture d'un crédit relatif à l'impression et à la publ cation du compte-rendu des séances de l'Assemblée nationale depuis le 4 mai jusqu'au 30 novembre 1848.

M. Turk a déposé son rapport sur la proposition de M. Victor Considerant relative à la création d'un ministère du progrès

Cette proposition, qui a un tort, sans aucun doute, qui est de rappeler trop fidèlement la proposition de M. Louis Blanc *d'un ministère du travail et du progrès*, n'a pas cependant été jugée, par la commission chargée de son exament sans mérite ni opportunité. Elle conclut au contraire, par son organe, à l'établissement, non d'un ministère nouveau et spécial, mais à la formation d'une commission chargée d'appuyer auprès du gouvernement toutes les inventions, tous les progrès de l'industrie et de l'agriculture.

La proposition de M. Gloxin, relative à un impôt sur les voitures de luxe, est renvoyée à l'examen du conseil d'Etat.

M. Mortimer-Ternaux, rapporteur du comité des finances, a fait connaître les conclusions de ce comité relativement, à un crédit de 5,000 francs demandé pour la bibliothèque du Luxembourg. Elles sont complètement favorables à la proposition de M. de Falloux.

ETATS GERMANIQUES.

BOURSE DE FRANCFORT DU 23. — AUTRICHE. — Action de banque, 1,100 P. — Oblig. de 5 0|0, 73 A; id. de 4 0|0, 56 1|2 A; id. de 3 0|0, 42 A; id. de 2 1|2 0|0, 38 3|4 A. — Emp. de 1839, 92 1|4 A. — Emp. de 1846, 88 1|2 A.

Hollande. — Intégrales, 2 1|2 0|0, 48 3|4 A.

Pologne. — Oblig. de 300 fl., 98 A; id. de 500 fl., 72 A.

Les nouvelles de la baisse à Paris ont fait fléchir toutes les valeurs.

Wurtemberg. — STUTTGARD, 21 *mai*. — La chambre des députés a décidé, dans sa séance d'aujourd'hui, de prier le gouvernement qu'il prenne en commun avec les gouvernements qui ont reconnu la Constitution des mesures pour la protection de l'Assemblée nationale et de la Constitution allemande, qu'il n'emploie pas ses troupes contre l'Assemblée nationale, et leur fasse prêter serment de fidélité à la Constitution.

MAYENCE, 22 *mai*. — On arme en toute hâte notre forteresse, on coupe tous les arbres qui l'entourent, et on dit qu'elle sera bientôt fermée. Toutes les communications avec Bade sont interrompues; la poste ne reçoit plus de lettres pour les pays qui se trouvent en état d'insurrection. La garnison de Mayence sera portée à 16,000 hommes.

Bavière. — SPIRE, 22 *mai*. — Le gouvernement provisoire a fait hier son entrée dans notre ville. Il a reçu une députation de l'Alsace, qui lui a apporté l'assurance des sympathies du Peuple français.

L'association nommée *Comité européen démocratique*, résidant à Francfort, a convoqué pour le 28 mai, à Carlsruhe, une conférence secrète des démocrates allemands, français et polonais. (*Indépendance belge.*)

— La forteresse de Laudau est étroitement cernée par les insurgés. Sa garnison n'est que de 800 hommes, dont on n'est même pas entièrement sûr.

FRANCFORT, 22 *mai*.— L'*Association du Peuple* fait aujourd'hui un appel de souscription pour ceux des députés qui, quoique rappelés par leurs gouvernements, et par conséquent privés de leurs émoluments parlementaires, persistent à ne pas quitter leur poste à l'Assemblée.

Bade. — CARLSRUHE, 21 *mai*. — Nous lisons dans la partie officielle de la *Gazette de Carlsruhe* d'aujourd'hui : Trois proclamations du gouvernement provisoire, adressées aux soldats allemands, aux soldats badois et aux dames de Bade. Le prochain conflit avec les troupes prussiennes en est le motif. Les soldats y sont encouragés à abandonner la cause du roi de Prusse, « ce traître à la liberté qui s'inclinait au mois de mars dernier devant les cadavres des citoyens massacrés par son ordre et qui lève maintenant la tête plus fier que jamais. Les dames sont invitées à recueillir les souscriptions pour les besoins de la guerre et pour les blessés et les envoyer au commandant de Rastadt.

PRUSSE.

BOURSE DE BERLIN, du 23 — Emprunt volontaire, 101 3|8 A. obligations de la société de commerce maritime, 100 A. Russe (Rothschild), 105 A. Pologne, obligations de 300 florins, 97 A.; *idem* de 500 florins, 71 3|4 A. Fort peu de mouvement dans les affaires; cependant le cours n'a pas varié.

— Le gouvernement prussien réunit des forces considérables en Westphalie, pour soumettre les insurgés des provinces rhénanes; mais il est à craindre pous ceux qui les envoient que ces troupes n'imitent l'exemple qui vient de leur être donné dans la Bavière et dans le duché de Bade, On raconte qu'au moment où une partie de ces troupes allaient partir pour Berlin, le roi, jugeant à propos de leur faire un petit discours, leur exprima ses vifs regrets d'avoir à les envoyer contre un pays dont les habitants avaient toujours été ses sujets les plus loyaux. « Malheureusement, ajouta-t-il, quelques démagogues français et polonais ont réussi à tourner la tête à ces braves gens, etc., etc. »

Frédéric-Guillaume ne put terminer son discours; un murmure d'indignation parcourut les rangs des soldats, qui s'écrièrent : Ce n'est pas vrai! ce n'est pas vrai! d'autres se mirent à siffler, et lorsqu'un officier s'écria vive le roi! il n'y eut qu'environ une vingtaine de soldats qui l'imitèrent.

La mauvaise disposition de la landwehr va toujours en s'élargissant. Celle de Berlin ayant reçu l'ordre de se rendre dans le duché de Bade, terrassa deux de ses officiers, un major et un lieutenant. « Envoyez-nous contre les Russes, s'écria un jeune soldat, mais pas contre nos frères allemands! » Un autre, faisant un signe significatif, ajouta : « Nous savons déjà contre qui nous tournerons nos fusils, si vous nous ordonnez de tirer contre nos frères! »

Les troupes partirent en entonnant des chansons qui contenaient tout autre chose que les éloges de sa majesté prussienne.

BRESLAU, 21 *mai*. — Un convoi spécial a été commandé

la nuit passée sur le chemin de fer d'Oderberg à Maczki, première station du chemin de fer de Varsovie; on disait que c'était pour le général russe Berg. Le convoi est arrivé en effet cette nuit à Kosel; mais, au lieu du général Berg, il emmenait l'empereur d'Autriche avec une suite nombreuse. Une voiture richement ornée et un détachement de troupes russes l'attendaient à Maczki, d'où il a continué son voyage par Cracovie à Varsovie. Le ministre Schwarzemberg accompagne l'empereur.

POLOGNE.

LÉOPOL, 14 *mai*. — Des proclamations de Kossuth, imprimées en polonais et en ruthénien, circulent ici en grand nombre malgré la police autrichieune et les Russes. Kossuth y engage le Peuple de la Galicie à prendre part à la guerre des Hongrois qui est celle de la liberté. Il lui promet en retour de l'aider à secouer le joug étranger et à reconquérir ses droits nationaux.

On sait qu'une partie de la population ruthénienne habite le revers méridional des Carpathes qui appartient à la Hongrie. Depuis que que temps les chefs du parti ruthénien ont fait des démarches pour unir le Peuple des deux côtés des Carpathes. Ce projet paraît déjà mûr, car une députation ruthénienne vient de partir pour Vienne afin de le mettre en exécution; ce sera un nouvel embarras pour l'Autriche.

VARSOVIE, 21 *mai*. — Le ministre des affaires étrangères Nesselrode, les barons Lieven et Meyendorf sont arrivés ici dans la journée d'hier.

Des frontières de la Pologne. Dans l'armée russe se trouvent beaucoup de Polonais qui n'attendent que l'occasion de passer aux Hongrois. Les officiers russes montrent la liste des membres de la *Liga Polska* et de la *Société démocratique* à Posen qui leur a été communiquée par l'entremise des autorités prussiennes.

HONGRIE.

Le général Bem était attendu le 8 mai à Versez, dans le Banat, où le comte Caroly, commandant son avant-garde, venait d'entrer à la tête de 2,250 hussards. La prise de Weisskirchen paraissait inévitable. Les Hongrois menaçaient aussi Karlovitz.

— On écrit de Presbourg, le 19 mai :

« Les Russes sont en pleine marche vers Trenczyn et Tyrnau. D'autres dispositions du quartier général annoncent aussi la prochaine reprise des opérations. Le général russe Paniutyn commande le corps de 30,000 Russes qui se trouve dans les environs de Presbourg.

— Une correspondance de Vienne dit :

« Les Russes se concentrent pour commencer une attaque générale de concert avec les Autrichiens, le 24 mai. Tous les jours nous entendons le bruit du canon, ce qui prouverait que les combats partiels ont déjà commencé, et comme on ne publie rien d'officiel sur ces combats, on en conclut qu'ils ne tournent pas à l'avantage des impériaux. On parle même d'une défaite sérieuse des Russes près de Nowy Sandec.

» L'attaque de Raab n'a pas non plus réussi aux Autrichiens, qui l'ont tentée avec 15,000 hommes. Les soldats russes se montrent très fiers et arrogants en présence des officiers autrichiens et ne les saluent qu'à contre-cœur. »

Un *post scriptum* d'une lettre de Vienne du 20 mai dit : « Les Impériaux ont dû faire l'attaque générale sur toute la ligne le 18 mai; mais subitement on a donné des contre-ordres qui ne sont pas arrivés à temps au corps du général Zeisberg, ce qui a été cause que ce général a été fait prisonnier avec une partie de son corps. »

(*Gazette de Cologne et de Breslau.*)

—Les correspondances de la *Gazette d'Augsbourg* ne contiennent du théâtre de la guerre que les nouvelles suivantes :

Les insurgés se sont, pour la plupart, retirés derrière la seconde chaîne des Carpathes pour y attendre les Russes et fondre sur eux avec des forces prépondérantes. De Presbourg à Trenczyn on n'a à craindre aucune attaque de leur part; mais d'Altendorf à Alszo-Veretzke, les Russes étaient exposés à leurs attaques, et c'est pourquoi ils se sont arrêtés à l'entrée du comitat de Zips. Les insurgés y lèvent de nombreuses recrues : malgré toutes les mesures sévères prises par le gouvernement autrichien, il leur arrive des munitions de Debreczin ei de Grosswardein, des canons de Komorn et des renforts en hommes de la Galicie.

AUTRICHE.

VIENNE, 20 *mai*.—On dit que l'armée russe en Moravie et en Silésie sera portée à 100,000 hommes avec 600 canons du plus gros calibre. Bn attendant le corps russe qui se trouve à Hradisch se fortifie dans cette ville. Les corps autrichiens de Vogel et de Benedek sont en communication avec le corps russe de Hradisch.

Le bruit a couru aujourd'hui qu'Oldenbourg a été pris par les Hongrois. (*Le Lloyd.*)

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 22 *mai*. — La cour de cassation a rejeté le pourvoi du général Ramorino qui en conséquence a été fusillé ce matin à 6 heures et demie. Il est fâcheux que la cour de cassation dans une affaire d'une si haute importance, et dans une question de droit si élevée se soit minutieusement attachée au texte du code militaire et des décrets royaux.

Nous le répétons, l'arrêt rendu contre Ramorino ne satisfait personne au tribunal de l'opinion. Il était accusé de trahison, et le tribunal militaire l'a condamné pour une faute qui pour d'autres est restée impunie. On doutera toujours si Ramorino n'a pas été le bouc émissaire des fautes d'autrui, ou si l'on n'a pas voulu pousser le procès trop loin dans la crainte de trouver trop de coupables.

Ramorino a marché à la mort avec une intrépidité rare et lui-même a commandé le feu.

GÊNES, 20 *mai*. — Gênes a été affligé d'un triste spectacle. Vingt-huit jeunes marins des équipages de la marine enchaînés et escortés par la troupe ont traversé les rues de notre ville où ils ont été conduits pour passer devant un conseil de guerre. Leur faute ne provient que d'un excès de patriotisme. Voici comment on raconte les désordres qui ont eu lieu à bord de la flotte sarde :

Les marins ignoraient les tristes événements de Novare. Un beau matin les vigies signalent la flotte autrichienne à peu de distance. Cette nouvelle électrise tous les équipages qui attendaient d'un moment à l'autre l'ordre d'attaquer, d'autant plus que l'amiral avait ordonné le branle-bas de combat. Mais lorsqu'au contraire il fallut saluer le pavillon autrichien des sifflets se firent entendre sur toute la flotte et dès ce moment la discipline cessa d'exister.

Lombardie. — BRESCIA, 19 *mai*. — Chaque jour nous apporte quelque nouvelle torture. On vient de fusiller quelques citoyens qui, dans les journées de mars, avaient montré le plus de courage dans la défense de notre cité. A chaque instant ce sont de nouvelles arrestations, et l'on agrandit les prisons, parce que celles qui existent regorgent déjà de captifs. Les extorsions deviennent intolérables. Les Autrichiens ont imaginé de mettre l'impôt de la capitation sur tous les enfants mâles au-dessus de 12 ans, et cette taxe varie de six livres à deux cents. Quand donc viendra le terme de toutes ces énormités?

Vénétie. — VENISE.—Nous avons reçu aujourd'hui les journaux de Venise du 8 au 15 mai. — Nous avons déjà fait connaître en partie les divers incidents du siége que cette ville soutient depuis un an avec un incomparable héroïsme. Demain nous ferons connaître les nouveaux détails qui nous sont parvenus. En attendant, nous informerons nos lecteurs que les opérations du siége de la part des Autrichiens avancent très lentement; que la première parallèle a été inondée et que les travaux de la seconde ont été détruits. Les Autrichiens ne nous semblent pas encore bien près de prendre Malghera, et, comme nous l'avons dit, fussent-ils en possession de ce fort, qu'ils n'en seraient pas plus avancés contre Venise.

République romaine. — ROME, 15 *mai*. — Quel est l'objet de la mission de M. de Lesseps? Vient-il pour nous prendre dans les rets diplomatiques? Il ne faut pas qu'il se flatte de cette espérance. Nous savons trop quels sont les résultats des protocoles et des négociations toujours funestes à la liberté des Peuples.

L'arrivée de M. de Lesseps a eu néanmoins pour effet de reprendre les hostilités qui étaient imminentes. Le général Oudinot a arboré le drapeau blanc. Le triumvirat exige que l'armée française quitte la position qu'elle a prise, et qui est très gênante pour nous, sans quoi le Peuple de lui-même pourrait bien l'attaquer.

Le consul américain est parti pour le quartier-général, porteur d'une communication à ce sujet. J'ignore s'il est revenu et quel aura été le résultat de cette mission.

En ce moment, à ce que l'on m'annonce, les Français font un mouvement pour s'éloigner et dégager la route. La position du général Oudinot est très embarrassante. Ses soldats se battront à contre-cœur contre la République romaine. S'il est vrai, comme l'a dit Accursi et comme l'attitude du gouvernement le fait supposer, que M. de Lesseps soit venu avec de bonnes intentions, ce sera tant mieux pour nous et pour la France. L'armée assiégeante souffre déjà sous le rapport des approvisionnements, et comme elle est au bivouac sous des tentes et dans des positions malsaines, les fièvres ne tarderont pas à la décimer.

Espérons que M. de Lesseps pourra bientôt se convaincre de l'unanimité qui règne parmi le peuple romain et de sa résolution immuable de repousser le joug des prêtres et de conserver la république.

16 *mai*. — On croit que dans les conférences qui ont eu lieu il a été décidé que deux députés de la constituante romaine se rendraient à Paris pour demander la reconnaissance du gouvernement actuel. La république française donnerait son appui à la République romaine. Civita-Vecchia serait occupée par les troupes françaises. Les Romains pourraient alors tourner leurs armes contre les Napolitains.

BOLOGNE. — Les Autrichiens, aussitôt qu'ils eurent occupé trois portes de la ville et qu'ils furent maîtres de la Montagnola, ne tardèrent pas à violer la capitulation. Ils ont dissous la garde nationale, dont l'existence avait été garantie, ordonné la remise de toutes les armes, défendu toute réunion, interdit tous les cercles, rétabli la censure, et imposé mille autres vexations. Chaque contrevenant sera puni de la peine de mort. Telles sont les douceurs du régime autrichien.

ASCOLI, 16 *mai*. — Les Napolitains ont attaqué Ascoli, mais ils ont été repoussés avec perte.

Toscane. — LIVOURNE, 15 *mai*. — Le général d'Aspre vient d'adresser aux habitants de cette ville une nouvelle proclamation pour les inviter à faire la remise de leurs armes. Naus y trouvons la disposition suivante que nous ne craignons pas de vouer à l'exécration universelle.

« Passé le terme de 48 heures, il sera procédé à une visite domiciliaire, et non seulement le détenteur, mais encore, à défaut de celui-ci, le propriétaire ou locataire principal de la maison dans laquelle les armes auront été trouvées sera traité selon toute la rigueur de la loi martiale, et fusillé dans les vingt-quatre heures après une procédure sommaire. »

SUISSE.

BERNE, 24 *mai*. — On dit que les réfugiés aristocrates du grand-duché de Bade se proposent de constituer à Bâle un comité politique et qu'ils méditent même une intervention armée en faveur du régime déchu. Pourquoi ces messieurs se trouvent-ils encore à Bâle? Quel cas fait-on dans cette ville des ordres du Conseil fédéral? Il faudrait s'empresser d'interner tous ces corps francs de nouvelle espèce qui menacent de porter atteinte à la neutralité suisse. (*Helvétie.*)

— Le grand-duc de Bade est attendu à Bâle. Dans le courant de l'année dernière, lorsque les malheureux réfugiés allemands, traqués comme des bêtes fauves dans leur patrie par une soldatesque aveugle et barbare, venaient chercher à Bâle une protection, ils étaient traités comme des criminels par la police de la ville qui les faisait jeter dans les prisons ou transporter à la frontière. Lorsqu'il s'agit d'un prince, c'est autre chose; les conservateurs bâlois préparent une réception magnifique au grand-duc qu'ils aiment de tout leur cœur. (*Idem.*)

— On écrit d'Oberland :

« On espère ici que notre pays, durant la belle saisou, sera visité par de nombreux étrangers. Scherrer de Zurich, ce guide intrépide dans les montagnes, a déjà eu le courage de traverser, en compagnie de MM. Constant Maus, d'Anvers, et Dragon, de Paris, la Furka et le Grimsel, pour se rendre dans l'endroit appelé *le Bœdeli*. C'était uu voyage vraiment audacieux que des hommes résolus seuls pouvaient entreprendre avec un bon guide. Dans cette saison, des masses énormes de neige se détachent des montagnes et forment des avalanches qui entraînent tout ce qu'elles rencontrent dans leur chute impétueuse. Quoique ces messieurs fussent arrivés sains et saufs dans la vallée, ils perdirent toute envie de revenir par le même chemin : ils étaient harassés de fatigue et avaient couru les plus grands dangers. » (*Idem.*)

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES, 25 *mai*. — Consolidés ouverts à 90 7|891, et fermés à 91 1|8 pour compte.

La séance du parlement a été peu importante. Lord Brougham, en parlant des visites que les Anglais et les Français se font réciproquement, craint qu'on ne se conduise pas bien, et que cela n'ait de fâcheuses conséquences.

Un article du *Globe* intitulé : «France et Russie », a pour objet de prouver que le manifeste de l'empereur de Russie n'implique pas la guerre contre la République française, et qu'il y aurait eu *de l'arrogance* si l'Assemblée nationale avait, comme le désirait la Montagne, promulgé une loi sur sa manière d'entendre la liberté de l'Europe. Nous ne pouvons nous empêcher de citer ici au moins le commencement de cet article, qui contient une sorte de profession de foi du *Globe* : « S'il fallait décider qui possède le plus notre sympathie, de Nicolas, autocrate de toutes les Russies, ou de Ledru-Rollin, organe de l'anarchie, nous serions embarrassés. Après tout, nous croyons que l'autocrate l'emporterait, quoiqu'il professe comme Ledru-Rollin des principes extrêmes dans un langage vague et arrogant, mais différent en ce qu'il a un but positif, et qu'il parle à des hommes qui ont une opinion déterminée. Il n'est pas étonnant que le manifeste du czar aît tant irrité en France le parti de la Montagne; il pourrait exciter des républicains plus modérés, etc.

Mercredi 23 mai, il y a eu un meeting très-nombreux à Birmingham pour considérer l'état actuel de la Hongrie, et pour exprimer la sympathie des membres pour les efforts que fait à présent cette nation afin d'assurer son indépendance. On a adopté plusieurs résolutions qui avaient pour but d'aider la cause de la Hongrie par tous les efforts individuels que peut permettre un Etat neutre. Le général Bem a demeuré quatre mois à l'hôtel du *Lion rouge* à Birmingham, qui s'honore d'avoir donné l'hospitalité à cet illustre hôte.

Mardi 22 courant, on a vendu à l'enchère à King-street, St-James square, à Londres, le mobilier que le prince Louis-Napoléon Bonaparte possedait avant son élection à la présidence de la République française.

Ce mobilier consistait en tapisserie des Gobelins, en tableaux de prix, en gravures, en meubles, etc. Il y avait 208 lots. Voici les objets qui ont rapporté le plus haut prix : La mort d'Attila, par Gautherot, 1,312 fr. 50 c.; un Paysage italian, par Terslink, 787 fr. 50 c.; l'enterrement du Christ, Joseph Arimathea, les Mariés, deux Anges, de Spagnoletto, 2,625 fr; la Vierge et l'Enfant-Jésus, deux saints de *Florence*, 1,312 fr. 50 c.; Dédale et Icare, par David, 2,625 fr.; Méléagre et Atalante, *vénititien*, 2,500 fr.; un beau morceau de tapisserie des Gobelins, sur lequel il y avait un crucifix surmonté de la couronne et du chiffre impérial et des aigles aux angles : ceci avait appartenu à l'empereur Napoléon, 5,250 fr.; un dessus de cheminée, très rare, d'Egypte, sculpté de frises allégoriques, et soutenu par deux statues, 7,875 fr., et divers autres objets qui ont été vendus à des prix ordinaires.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 26 *mai*. — La discussion des articles du projet de M. Lelièvre relatif au recours en cassation, en matière de milice, a occupé hier la plus grande partie de la séance de la chambre des représentants. Tous les articles du projet, amendés les uns par M. le ministre de l'intérieur, d'autres par la section centrale, ont été adoptés. Le second vote a été fixé à samedi.

La chambre a repris ensuite la discussion des articles du budget de l'interieur. La discussion est arrivée au chapitre de la voirie vicinale.

De tout temps la question de l'amélioration de la voirie vicinale a été discutée avec le budget de l'intérieur, et évidemment, comme l'a très bien dit M. Rousselle, la question de savoir s'il y a lieu d'augmenter le subside destiné à cette branche importante de nos voies de communication se rattache au chapitre porté au budget de l'intérieur avec ce libellé spécial. La fin de non-recevoir opposée par M. Rogier à l'amendement de l'honorable député de Mons ne nous paraît pas admissible. Aujourd'hui la discussion doit s'ouvrir sur ce point. (*Fmancipation.*)

— Nous avions déjà les lettres de cachet. Voici revenir aussi les gardes-du-corps. Le journal du ministère nous apprend qu'un bataillon de grenadiers du régiment d'*élite* accompagnera le roi à Liége, et ne quittera la ville qu'après les fêtes. (*La Nation.*)

— Le ministère avait promis de présenter avant la fin de la session un projet de loi sur l'enseignement moyen. C'est encore une promesse oubliée, la session touche à sa fin et on ne voit paraître ni projet sur l'enseignement moyen, ni projet sur l'enseignement primaire. Nouvelle mystification à enregistrer. (*Idem.*)

— On lit dans l'*Eclaireur de Namur* :

Il n'est bruit en ville que de l'ordre donné à tous les chefs de corps de tenir prêtes les feuilles de rappel des miliciens de plusieurs classes. Ils doivent être admis au chemin de fer, pour rejoindre leurs dépôts, sur la seule présentation de leur ordre de rappel.

ESPAGNE.

MADRID, 21 *mai*. — La proposition des députés progressistes, au sujet de l'expédition espagnole à Rome, a été discuté par le congrès dans la séance de samedi. M. Ordax, qui l'a soutenue avec beaucoup de talent, a exposé le droit qui appartient à chaque Peuple de déterminer la forme de son gouvernement, et du devoir pour les autres Etats de respecter ce droit. Il a parlé avec éloge de la modération dont avait fait preuve le gouvernement de la République romaine, et a déploré le triste rôle que l'Espagne allait jouer à Rome en montrant une poignée de soldats à côté des corps d'armée considérables qu'y avaient envoyés les Français, les Autrichiens et les Napolitains.

M. Pidal, qui a répondu à M. Ordax, n'a pas manqué de parler du coup de poignard qui avait tué M. Rossi, comme si tout un Peuple était responsable du crime d'un furieux, comme si en Espagne chaque parti n'avait pas à se reprocher quelque crime ou quelque méfait aussi grand. Du reste, l'Assemblée, toute asservie aux ministres de la reine Isabelle, n'a pas manqué, pour cette belle raison, de rejeter la motion de M. Ordax.

BARCELONNE, 21 *mai*. — C'est demain que doit s'embarquer sur la flottille espagnole le corps d'armée d'expédition pour les états romains. A trois heures toutes les troupes doivent être rendues sur le port et commencer à s'embarquer.

Quoique depuis longtemps les journaux de la Catalogne annoncent que la guerre civile est entièrement terminée, il n'en est pas moins vrai que chaque jour leurs colonnes contiennent encore quelques rencontres entre la troupe et les bandes. Sans aucun doute la disparition de Cabrera a fait beaucoup de bien au pays; il est probable que bientôt la tranquillité sera rétablie, mais la pacification n'est pas encore complète.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

Séance du 26 mai.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi portant demande d'un crédit de 5,000 fr. destiné a la bibliothèque du Luxembourg.

L'Assemblée, consultée, déclare l'urgence, et on passe immédiatement à la discussion des articles.

« Art. 1er. Il est accordé au chapitre XXII du ministère des travaux publics, pour l'exercice 1849, un crédit de cinq mille francs affecté au service du personnel de la bibliothèque du Luxembourg. » — Adopté.

« Art. 2. Il est ouvert au ministère de l'instruction publique et des cultes un crédit de cinq mille francs (chap. XX du budget de 1849), pour être appliqués à ce service. » — Adopté.

L'ensemble est ensuite adopté.

L'Assemblée passe ensuite à la discussion d'un projet de loi portant ouverture d'un crédit destiné à l'impression et à la publication du compte-rendu des séances de l'Assemblée nationale, depuis le 4 mai jusqu'au 30 novembre 1848.

LE CIT. BUREAUX DE PUZY demande que ce crédit, porté à 45,000 fr. dans le projet de loi, soit élevé à 51,000 fr.

LE CIT. LAGACHE se plaint que des erreurs nombreuses se sont glissées dans le texte des comptes-rendus du *Moniteur*, surtout dans les premiers mois. Il demande que la réimpression n'ait lieu qu'avec une révision et une correction sévère qui se feraient par les sténographes.

LE CIT. FLOCON. J'admets les corrections en tant qu'elles porteraient sur les défaillances de la sténographie; mais je ne comprendrais pas une révision qui aurait pour but de modifier les discours en l'absence de ceux qui les ont prononcés.

LE CIT. BUREAUX DE PUZY. Il ne s'agit point de cela, c'est une réimpression pure et simple que nous vous proposons, et les corrections ne porteront que sur les fautes sténographiques.

Ce crédit de 51,000 fr. est adopté au scrutin de division à la majorité de 548 voix contre 10.

Le citoyen Degousée a la parole pour un motion d'ordre.

LE CIT. DEGOUSÉE. Citoyens représentants, les travaux de l'Assemblée législative commenceront lundi; je viens vous demander une séance pour demain (Agitation), afin que votre bureau puisse vous proposer le mode de clôture de l'Assemblée constituante. Nous vous proposerons également une proclamation à l'armée et à la garde nationale, pour les remercier du loyal concours qu'ils ont prêté à la défense des intérêts du pays. Je ne crois pas que l'Assemblée puisse se séparer sans avoir voté des remercîments à ces deux grands corps de citoyens; je demande donc que le discours de clôture de notre honorable président, qui est à l'ordre du jour d'aujourd'hui, ne soit prononcé que demain. (Aux voix! aux voix!)

LE CIT. BAZE. (Ah! ah! Rires à gauche.) Ce que l'honorable préopinant vous a demandé de faire demain peut parfaitement avoir lieu aujourd'hui, et pourquoi renvoyer à demain et avoir une séance insolite; car nous ne sommes pas accoutumés à avoir des séances les jours consacrés au repos. (Rires à gauche.) Si l'ordre du jour était surchargé, je pourrais peut être comprendre cette proposition; mais rien ne la motive. Adresser des remercîments à l'armée, à la garde nationale; mais nous sommes tous disposés à le faire immédiatement. (Aux voix!) Je demande donc que l'Assemblée s'occupe sur-le-champ de cette proposition.

LE CIT. LAVALLÉE. L'honorable préopinant demande pourquoi on ne voterait pas immédiatement des remerciements à l'armée et à la garde nationale; pourquoi? parce qu'une telle résolution ne doit pas arriver comme un hors d'œuvre. (Approbation à gauche.—Réclamations à droite.)

LE CIT. FLOCON demande que l'Assemblée suive son ordre du jour, en écartant toutefois le projet relatif à l'Ecole d'administration, pour s'occuper immédiatement d projet relatif à la mise en liberté des transportés arrêtés depuis le 29 juin. Le citoyen Flocon annonce en même temps qu'il a l'intention de présenter une proposition complète d'amnistie. (Rumeurs à droite.)

A gauche.—C'est une mesure d'équité.

LE CIT. SCHŒLCHER, tout en appuyant la demande du citoyen Flocon, demande néanmoins que l'Assemblée procède à la reprise du scrutin sur le projet de loi relatif à l'Ecole d'administration. Deux scrutins ont été annulés pour insuffisance de membres présents; l'Assemblée ne peut, dans l'intérêt de sa dignité, se séparer sans avoir prononcé ur cette question : il faut profiter de ce qu'elle est en snombre.

LE CIT. FOY. Je ne fais aucune opposition à ce que vient de demander le citoyen Flocon; mais je dois faire observer qu'il y a à l'ordre du jour une troisième délibération sur la convention entre la France et la Bavière pour l'établissement et l'exploitation d'un chemin de fer de Strasbourg à Spire. Le gouvernement désire lui-même que l'Assemblée décide sur cette convention, qui n'engage d'ailleurs l'avenir en aucune manière. (Aux voix! aux voix!)

LE CIT. PRÉSIDENT consulte l'Assemblée sur la pro osition du citoyen Flocon. L'épreuve est déclarée douteuse. On procède au scrutin de division; en voici le résultat.

LE CIT. PRÉSIDENT. Voici le résultat du scrutin; mais je dois faire une observation à l'Assemblée, il s'est trouvé, lors du dépouillement, moins de boules que de bulletins. Le nombre des bulletins s'élève à 570, tandis que celui des boules n'est que de 566.

Majorité,	285
Bulletins blancs,	282
Bulletins bleus,	288

LE CIT. PRÉSIDENT. Je propose à l'Assemblée de faire vérifier le dépouillement avant de proclamer le résultat définitif.

A droite. — Oui! oui!

A gauche. — Non! non!

LE CIT. LUDRE. Comme vient de vous le dire l'honorable président, il s'est trouvé quatre bulletins de plus que de boules; la vérification qu'il propose me semble une mesure insuffisante. Je demande que le scrutin soit annulé. (Oui! oui! — Non! non!)

LE CIT. BAZE. On ne peut pas annuler le scrutin, puisque, quel que soit le résultat de la vérification, la majorité s'est prononcée contre la proposition du citoyen Flocon.

LE CIT. CLÉMENT THOMAS. Ce qu'il faut avant tout dans un vote, c'est la loyauté; il ne faut pas que quoi que ce soit puisse faire suspecter cette loyauté. Je demande formellement l'annulation du scrutin. C'est une question de bonne foi.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je ferai observer à l'Assemblée que la proposition d'annulation sera aussi valable après la vérification du dépouillement qu'avant. (Réclamations à gauche.)

La séance va être suspendue pour cette vérification.

A cinq heures la séance est reprise.

LE CIT. PRÉSIDENT. Voici le résultat donné par suite de la nouvelle vérification des bulletins et des boules :

Nombre des votants,	567
Majorité absolue,	284
Billets blancs,	281
Billets bleus,	282

La proposition du citoyen Flocon n'est pas adoptée. (Sensation.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Baze a déposé une proposition pour laquelle il demande l'urgence.

« L'Assemblée nationale vote des remerciements à l'armée et à la garde nationale pour le concours énergique et dévoué qu'elles ont prêté à toutes les mesures et lois décrétées pour le maintien de l'ordre, de la liberté, et le salut de la République.

LE CIT. CLÉMENT THOMAS. Je demande la parole.

Je crois que vous partagerez tous mon opinion. Une proposition de cette nature ne peut venir pour ainsi dire incidemment; je demande que l'Assemblée se retire dans ses bureaux pour nommer une commission chargée de faire une grande adresse au pays et à l'Europe.

Je ne vous demande pas qu'il y ait une séance demain, ce serait contre vos habitudes; mais je demande que vous siégiez lundi matin, et que votre président remette ses pouvoirs lundi matin à l'Assemblée législative. (Rumeurs à droite.)

LE CIT. BAZE. Je crois qu'un simple décret vaut beaucoup mieux que toutes les proclamations du monde. Je persiste dans ma proposition. (Non! non!) Elle a l'avantage d'émaner des deux côtés de l'Assemblée, et elle est du citoyen Degousée et de moi.

LE CIT. ANT. THOURET. Je crois qu'il serait bon de se retirer dans les bureaux. Je pourrais proposer un projet d'adresse que j'ai préparé. (Lisez! lisez!)

LE CIT PRÉSIDENT. Il faut procéder par ordre. Nous allons voter l'urgence sur la proposition du citoyen Baze.

L'urgence est adoptée.

A gauche.—Mais sur quoi vote-t-on? Il était question du renvoi dans les bureaux.

LE CIT. PRÉSIDENT. La proposition se divisait en deux parties; nous venons de voter l'urgence. L'Assemblée va donc avoir à se prononcer sur l'autre.

LE CIT. CLÉMENT THOMAS. Je demande le renvoi dans les bureaux.

LE CIT. DEGOUSÉE. Le renvoi dans les bureaux est de droit, conformément au règlement.

LE CIT. CLÉMENT THOMAS Il faut que l'Assemblée se retire dans toute sa dignité, elle ne peut se laisser amoindrir. (Très bien! très-bien!)

LES CIT. ROUHER ET BAZE adressent au citoyen Clément Thomas des interpellations que nous n'entendons pas.

En descendant de la tribune, le citoyen Clément Thomas se dirige vers le banc où siège le citoyen Baze. (Mouvement.) Un huissier se précipite pour arrêter le citoyen Clément Thomas

LE CIT. CLÉMENT THOMAS le repousse vivement. (Agitation, tumulte.) Plusieurs représentants vont au-devant du citoyen Clément Thomas pour le calmer.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je pense que le citoyen Clément Thomas sera le premier à déplorer le scandale dont il a été la cause involontaire.

LE CIT. CLÉMENT THOMAS monte à la tribune. (Mouvement d'attention.) Je n'ai pas besoin de dire à l'Assemblée que je regrette vivement ce qui vient de se passer. Je crois que l'huissier qui m'a saisi par le bras n'avait pas de mauvaise intention, mais enfin il m'a semblé que le caractère du représentant se trouvait un peu compromis par ce mouvement (Murmures à droite.) et j'ai obéi, je ne dirai pas à un mouvement de colère, d'indignation, mais de susceptibilité. Je désirais qu'on se retirât dans les bureaux, et ans les paroles que j'avais à dire, mon seul but était de savoir si, en me retirant, j'emporte du moins l'estime de mes collègues.

De toutes parts. — Vous l'avez, vous l'avez. (Des applaudissements retentissent sur tous les bancs.)

LE CIT. CL. THOMAS. Je n'éprouve en me retirant ni haine ni amertume; je n'ai qu'une crainte, c'est que notre révolution ne soit détournée de son origine. Espérons que nos successeurs sauront résister à toutes les tentations. (Mouvement.)

LES CIT. TASCHEREAU et LAGACHE présentent successivement des observations sur le réglement.

LE CIT. F. LASTEYRIE. La question de circonstance doit prévaloir sur toutes les autres, nous sommes dans un temps exceptionnel, votons donc spontanément des remerciements à la garde nationale et à l'armée qui sauront toujours faire respecter l'ordre, la liberté et les institutions de la République. (Très bien! très bien!)

LE CIT. A. THOURET, au milieu d'un bruit étourdissant, persiste à demander la priorité pour son projet d'adresse.

LE CIT. PRÉSIDENT persiste à mettre aux voix la proposition du citoyen Baze.

LE CIT. CHARRAS insiste pour que la priorité soit au contraire accordée à la proposition du citoyen A. Thouret.

LE CIT. PRESIDENT. Je vous rappelle à l'ordre, citoyen Charras.

LE CIT. CHARRAS. Le citoyen Baze a pu lire sa proposition, le citoyen A. Thouret doit jouir du même droit.

LE CIT. PRÉSIDENT met aux voix la question de priorité.

L'épreuve est déclarée douteuse, et, conformément au réglement, le citoyen Ant. Thouret a la parole pour lire son projet d'adresse.

LE CIT. ANT. THOURET propose un long projet d'adresse dans lequel il dit que l'Assemblée nationale remet à l'Assemblée législative avec le plus grand des droits le plus grand des devoirs; elle a vu bien des misères sans pouvoir les guérir toutes. Cette grande tâche humanitaire sera accomplie par une Assemblée plus heureuse que son aînée, puisqu'elle pourra apporter les réformes que cette dernière n'aura pu qu'indiquer. (Rires à droite.)

Ce projet d'adresse est interrompu à chaque instant par les murmures de la droite.

Aussitôt que le citoyen Antony Thouret quitte la tribune, l'Assemblée donne la priorité au projet de décret du citoyen Baze. (Aux voix! aux voix.)

Le généraral Baraguay d'Illers demande qu'on se borne à dire : « L'Assemblée vote des remercîmens à la garde nationale et à l'armée. » (Agitation tumultueuse.)

Le décret proposé par le citoyen Base est mis aux voix et adopté.

LE CIT. DUCLER. Il est bien entendu que la garde mobile est comprise. (Oui. Quel est le sens de cette question?)

Le citoyen Degousée demande qu'il y ait une séance demain pour établir le cérémonial de la remise des pouvoirs entre les mains de l'Assemblée législative.

Cette proposition est repoussée.

LE CIT. DEGOUSÉE demande qu'alors l'Assemblée investisse son bureau des pouvoirs nécessaires pour établir la forme de la succession de l'Assemblée législative à l'Assemblée nationale. (Réclamations à droite.)

LE CIT. DUPIN aîné soutient que l'Assemblée nationale n'a rien à transmettre à l'Assemblée législative; le Peuple est souverain, il n'abdique jamais. L'Assemblée législative se réunira lundi par la volonté du Peuple, l'Assemblée nationale n'a pas à intervenir dans cette réunion.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. (Mouvement.) Il est certain que l'Assemblée qui va siéger ne peut pas tenir ses pouvoirs de l'Assemblée qui meurt; mais il est une chose qui n'est pas moins certaine, c'est que le pouvoir souverain réside dans l'Assemblée et le pouvoir exécutif entre les mains du président, et qu'il ne peut y avoir aucune solution de continuité dans l'exercice de ce pouvoir souverain. On a prétendu cependant que les pouvoirs de l'Assemblée expiraient après la séance.

De toutes parts! Non, non.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Puisque cela est ainsi, je n'ai rien à ajouter.

LE CIT. PRÉSIDENT prend la parole pour adresser à l'Assemblée une dernière allocution.

Une voix. — Vous lirez demain.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Il est bien entendu que cette séance n'est pas une séance de clôture, et que le droit de l'Assemblée de se réunir, si les circonstances l'exigent, existe tout entier. (Oui! oui!)

LE CIT. PRÉSIDENT, d'une voix altérée :

Citoyens représentants,

Mon premier sentiment, au moment où je prends congé de vous, me porterait à vous exprimer de quelle profonde reconnaissance mon cœur est pénétré pour une bienveillance qui ne s'est pas démentie. Mais, si grand que soit l'honneur que m'a fait l'Assemblée nationale, je lui demande la permission, pour l'en remercier, de ne l'entretenir que d'elle-même, de ses travaux et de ses droits à l'estime de ses concitoyens. Il serait indigne de vous que je vinsse ici chanter vos louanges; mais peut-être n'est-il pas inutile de résumer rapidement quelle fut votre politique et par quels traits saillants la physionomie de l'Assemblée nationale se dessine aux regards clairvoyants et que la passion n'a pas troublés.

Je n'ai pas besoin de relever tous les détails de nos travaux; ce qui s'est passé à deux phases de notre existence, au début et à la fin, suffit pour préciser ce qui vous caractérise. L'Assemblée nationale a eu cette singulière destinée d'exciter, à ses premiers et à ses derniers jours, les défiances et les injustices des partis extrêmes.

Regrettée aujourd'hui peut être par ceux qui l'attaquèrent à son début, elle est chaque jour attaquée par ceux même qui l'appelaient alors avec le plus d'ardeur et d'espoir. C'est l'histoire de tous les pouvoirs modérateurs; et, grâces en soient rendues à votre sagesse, vous avez refusé l'abri de votre majorité à toutes les violences. Vous saviez que la réaction et l'utopie s'engendrent, et, dans votre patriotique sollicitude, vous vous êtes tenus à une égale distance de l'une et de l'autre, réalisant ainsi par un acte ce que beaucoup prêchent, ce que bien peu savent pratiquer.

Ce que vous avez voulu sincèrement et loyalement, c'est la République! Fondée par l'acclamation populaire, elle a reçu de vous la sanction du droit, et si l'on jette les yeux sur vos travaux on reconnaîtra que vous n'avez laissé aucun doute à personne sur la manière dont vous la compreniez. Avertis par des signes dont l'évidence est brûlante, que les sociétés sont arrivées à l'âge d'une transformation nécessaire, vous avez conçu le pouvoir politique comme l'instrument actif du perfectionnement social. Et, qu'il me soit permis de le dire, si nous, les ardents et constants promoteurs de la République, nous n'avions travaillé qu'à une œuvre personnelle, à un déplacement stérile d'hommes et d'institutions, nous ne serions pas mêmes des ambitieux vulgaires, mais de détestables intrigants. On ne joue pas, à ce jeu misérable de la personnalité, la paix et la prospérité même passagère de sa patrie.

Si le suffrage universel devait ramener la France au point où il l'a trouvée, et, pour prix de ses agitations, s'il devait ne nous donner qu'une société pétrifiée, un ordre précaire, des iniquités permanentes sans progrès, sans améliorations générales, sans concorde au dedans, sans grandeur au dehors (que Dieu me pardonne ce mot impie!) mieux vaudrait pour un peuple l'abrutissement du despotisme.

Tel n'est pas le sort que l'Assemblée nationale a préparé aux générations. Indépendamment des propositions qui n'ont pu aboutir, vous trouverez dans le relevé de ses travaux un nombre considérable de décrets et de lois qui attestent sa préoccupation constante des intérêts, des besoins, des souffrances de la portion du peuple la plus déshéritée. Je sais que le bien paraît peu sensible, et la douleur qui se prolonge, parce qu'elle est profonde, accuse toujours la lenteur du temps.

Mais il n'y a pourtant de réformes sérieuses, étendues et durables qu'à l'aide de rénovations mesurées, progressives. Il faut entrer, marcher résolument dans cette voie, n'y point fléchir et ne rien précipiter, au risque de tout compromettre et de tout jeter dans l'abîme.

Quand les besoins du trésor épuisé vous ont contraints à ménager toutes les ressources, vous avez ajourné et la réforme postale, et celle de l'impôt du sel, et celle des contributions indirectes. Aussitôt que vous avez pu donner carrière à vos sentiments comme à vos convictions, vous n'avez pas hésité à frapper ou à détruire la taxe qui pesait d'un poids si lourd sur la vie du pauvre. En même temps que vous vous montriez sévères jusqu'à la rigueur pour les traitements des fonctionnaires dont le nombre est encore trop grand, vous récompensiez avec empressement les services des instituteurs primaires, et vous donniez des preuves de votre respect à la vieillesse des desservants, jusqu'à nous négligée.

Jamais une voix ne s'est élevée dans cette enceinte en faveur de la misère que cette voix n'ait trouvé le cœur de la majorité prêt à lui répondre. Les problèmes si difficiles que soulèvent les questions d'industrie et de travail, de crédit, ont été abordés sous toutes leurs faces, non pas que vous ayez à produire une de ces solutions absolues, générales, dont la prétention est de tout finir en un jour; mais, du moins, vous avez voulu prouver que vous ne passiez pas avec le sourire de l'indifférence devant ces questions redoutables, et que vous sentiez qu'elles doivent être l'objet de l'étude la plus attentive et des discussions les plus approfondies.

On peut regretter assurément qu'il ne soit pas sorti de ces débats une de ces conceptions vastes et sûres destinées à réaliser les bienfaits que le peuple attend. Il en est sorti du moins un avertissement pour le peuple lui-même : c'est que les théories les plus superbes, soumises au froid examen et rapprochées de l'application, renfermaient plus de déceptions qu'elles n'avaient montré de suffisance.

Poussés par vos sentiments à vous montrer jaloux de ces intérêts que la Révolution de février vous avait recommandés, vous n'en avez que mieux témoigné en toutes circonstances de votre ferme résolution de protéger la France contre toutes les perturbatipns. On a tant abusé de ce mots : l'ordre, la liberté, que je crains presque de m'en servir à la suite des hypocrisies qui les prostituent.

Votre histoire, du reste, suffit pour rendre témoignage de votre dévoûment à ces principes sans lesquels toute société n'est plus qu'une agrégation de ruines. Je ne veux à ce moment, surtout, m'arrêter à ces terribles souvenirs de guerre civile que pour saluer d'un dernier hommage ceux de nos collègues dont la cendre se mêle à cet immense hécatombe élevé par nos discordes, et que tant de sang versé serve au moins pour longtemps de rançon à la paix intérieure de notre patrie! Que les partis hostiles s'arrêtent enfin devant ce formidable monument! Il y a d'autres ennemis à combattre au-dehors, et si la Républiqne doit avoir ses colères et ses haines, qu'elle les tourne au profit de sa grandeur et de sa gloire vers ces puisssances ébranlées dont les hordes semblent la menacer encore. Il n'y a plus de place pour deux principes ennemis, si l'heure de la rencontre a sonné, que la France qui n'a jamais fait de provocation sache relever celle qu'ou lui adresse, et prouve une fois de plus que la paix n'a pas flétri son cœur, amorti son être ou rouillé son épée.

Vos votes anciens et récents ont prouvé que vous avez voulu jeter dans cette direction la politique extérieure de notre pays.

La République à son berceau n'a voulu que la paix, mais cette paix avait pour condition le droit du Peuple; elle contenait la sauvegarde de leur nationalité. Grâce à une attitude calme et ferme, les nations se sont reconnues, et, sur tous les points de la circonférence, le souffle de l'esprit nouveau a réveillé la liberté et dispersé ce qui restait encore de ces traités de 1815, depuis longtemps mis en lambeaux.

Tont s'est ému, tout s'agite, tout frémit à cette heure en Europe. Pendant que l'Italie et l'Allemagne essaient les plus nobles efforts, il sort des profondeurs presque ignorées de notre Orient une race vaillante qui s'avance, l'orgueil des vieilles nations et l'ardeur des nations nouvelles, organise en peu de temps une armée de 150,000 hommes, et vient fièrement prendre sa place dans les familles nationales, en écrivant son droit sur le Bulletin de ses victoires.

Voilà, citoyens représentants, dans quel état de perturbation générale nous laissons le monde. A l'extérieur, des principes ennemis qui ne se menacent pas seulement, qui déjà se mesurent; au dedans, deux partis hostiles qui se calomnieut mutuellement, comme à la veille des grandes luttes.

A ceux-ci, du moins, vous léguez mieux encore que votre exemple; vous léguez une Constitution qui doit désormais servir à la fois de règle et de bouclier à tous les pouvoirs comme à tous les droits. Je fais en votre nom les vœux les plus ardents pour que çette loi suprême inspire à tous les partis le respect dû à l'œuvre de l'Assemblée que le Peuple avait choisie pour la faire. Malheur à ceux qui tenteraient de la violer! indépendamment du châtiment qui les atteindrait aussitôt, ils attireraient sur leur tête les malédictions de la patrie entière!

Saluons avec confiance cette Assemblée nouvelle appelée à nous remplacer. Ayons foi les uns et les autres dans les nobles destinées de la République : elle ne faillira pas au dedans, aux espérances du peuple; elle ne faillira pas, au dehors, à ses alliances et à ses promesses. Que la sagesse de nos successeurs vienne réparer ce qu'il a pu y avoir de fautes, d'erreurs et de dures nécessités dans notre laborieuse carrière. Puissent-ils se garder eux mêmes des passions violentes ou de funestes entraînements!

Qu'il me soit permis enfin, citoyens représentants, de clore ce discours et vos travaux par le cri de ralliement qui les a inaugurés : VIVE LA RÉPUBLIQUE!

L'Assemblée tout entière répond à ce cri par une acclamation vigoureusement poussée : *Vive la République!*

La séance est levée à six heures et demie.

NOUVELLES DIVERSES.

On écrit de Paris au *Moniteur prussien :*

« Le ministre des affaires étrangères, M. Drouyn, a eu avant-hier une conférence avec l'ambassadeur turc au sujet du traité conclu entre la Porte et la Russie, et il lui a déclaré ne pas vouloir reconnaître un pareil traité.

» Le gouvernement français, cédant à la demande de M. Teleki, a autorisé deux officiers de génie français à entrer dans l'armée hongroise. »

— On lit dans le *Courrier de Lyon* : M. Sain, l'un des représentants nouvellement élus de la Loire, vient de décéder.

— La célèbre Marie Edgeworth, romancière populaire, est morte à Edgeworthstown, dans le comté de Longlord. Elle était dans sa quatre-vingt-troisième année.

M. de Kisséleff a remis à M. le ministre des affaires étrangères les lettres qui l'accréditent en qualité de chargé d'affaires de Russie auprès du gouvernement de la République,

— M. Duchesne, gérant du journal *le Peuple*, devait comparaître aujourd'hui devant le jury de la Seine, comme prévenu de divers délits résultant d'un article publié le 22 mars dernier.

Il a fait défaut.

La cour l'a condamné en 4,000 fr. d'amende et en deux années de prison.

— On lit dans le *Courrier de la Martinique :*

« Encore un incendie, mais cette fois la perte est immense, le malheur irréparable. On nous écrit du Robert que l'usine de M. Laguigneraye a eté complétement et entièrement la proie des flammes. Il ne reste plus rien de ce magnifique établissement que des débris de cuivre et de fer tordus par le feu. Cent barriques de sucre qui égouttaient sur les limandes ont disparu dans cet immense incendie, dont on n'a jamais pu se rendre maître. On suppose jusqu'à présent qu'il a été causé par un accident.

» Nous n'avons pas entendu dire qu'en dehors de la perte matérielle, qui s'élève à plus de 500,000 fr., il y ait à déplorer aucun autre malheur. »

— On écrit d'Auch, le 19 mai :

« Une question grave sera soumise à l'Assemblée législative, à l'occasion des élections du Gers. M. Lacave Laplagne, représentant élu, est mort à Paris, le 14 mai, avant que les scrutins cantonaux du Gers eussent été dépouillés. Le département du Gers sera-t-il appelé à faire une élection nouvelle, ou bien le candidat qui a réuni le plus de suffrages après le septième de la liste doit-il être proclamé? Si la question était résolue dans ce dernier sens, M. Frédéric de Lagrange, qui était porté par les amis de l'ordre, prendrait, sans élection nouvelle, la place de M. Lacave-Laplagne. »

— Rien n'a transpiré sur la formation du ministère; on affirme pourtant que M. Bugeaud, disposé hier à prendre la direction du nouveau cabinet, est un pen effrayé des dispositions hostiles de la plus grande partie des membres modérés qui ont été réélus.

Les hommes influents voudraient le voir à la tête des affaires; mais des rapports indirects sont parvenus au maréchal, et comme ils semblent lui faire croire qu'il ne serait que le jouet de l'intrigue, il hésite à accepter la responsabilité d'une politique nouvelle. Le programme qui lui est proposé et qui conduit fatalement à une guerre très prochaine, ne contribue pas peu à cette hésitation, qui ne s'est, du reste, manifestée qu'après la séance d'hier soir.

Estafette.)

— Le caissier central du trésor a reçu, le 21 de ce mois de personnes anonymes et sous les initiales L. M. C., une somme de 1,000 fr. en billets de banque, à titre de don gratuit et volontaire. (*Moniteur.*)

—Le 19 de ce mois, un combat à outrance a eu lieu entre quatre gendarmes de la brigade de Domme et un bandit nommé Selve, qui s'était retranché dans sa maison, au village de Lalande (Dordogue). Selve, établi à la lucarne de son grenier, a fait feu deux fois sur les agents de la force publique; le premier coup a raté et le second a effleuré le visage du gendarme Baudet. Le brigand allait tirer de nouveau et ajustait déjà le gendarme Lafon, quand celui-ci le prévint et lui adressa un coup de carabine si bien dirigé, que Selve, atteint à la tête, tomba raide mort dans le jardin. On a trouvé sur son cadavre un pistolet chargé jusqu'à l'extrémité du canon, de la poudre, des balles et des paquets de petits clous propres à servir de munition.

(*Idem.*)

— Le général Bem qui a perdu dans cette campagne une pertie de sa main droite, a l'habitude de porter une cravache. Un journal de Pesth rapporte que dans une des dernières rencontres cette cravache a joué le rôle d'une verge magique. Sept cuirassiers autrichiens s'étaient déjà emparés d'un canon, lorsque Bem les ayant aperçus se lan vers eux et les menaçant de sa cravache leur cria : *N'y touchez pas, c'est à moi!* Ces cuirassiers effrayés abandonnèrent le canon et se sauvèrent.

— On écrit de Munich (Bavière), 16 mai :

« Le magnifique hôtel que la comtesse de Landsfeld (Lola Montès) possède à Munich, Barrenstrasse, 7, sera mis en vente publique le 28 de ce mois, avec le somptueux mobilier qui le garnit.

» Cette propriété et le mobilier sont évalués à 700,000 florins (1 million 820,000 fr.)

» L'adjudication sera faite sauf l'approbation que la propriétaire, qui réside actuellement dans les environs de Genève, s'est réservé de donner dans un délai de huit jours. »

—Les opérations des conseils de révision ont commencé dans les quatre vingt-six départements, pour la formation du contingent annuel de 80,000 hommes. Dans la Seine, ce sont les jeunes gens de l'arrondissement de Saint-Denis qui ont été appelés les premiers à l'Hôtel-de-Ville.

— Depuis deux jours, la foule s'arrête sur le quai d'Orsay, un peu plus bas que le palais de la présidence, pour admirer un superbe bloc de granit rouge, destiné au tombeau de l'empereur. Cette pesante masse, du poids de 90,000 kilogrammes, est remorquée au moyen de palans et d'un chemin mobile en bois.

— M. Adam, procureur de la République à Lodève, a été lâchement assassiné dans la nuit du 19 au 20 mai, lorsqu'il venait de prendre les mesures nécessaires pous dissiper un rassemblement tumultueux.

— Par ordre du jour de M. le général commandant la 1re division militaire, M. le chef de bataillon de Chargère, du 18e régiment d'infanterie de ligne, est nommé juge au deuxième conseil de guerre, en remplacement de M. le chef de bataillon Guérin, du 26e régiment de la même arme. M. le lieutenant Barbereau, du 14e léger, est nommé juge au même conseil, en remplacement de M. le lieutenant Massy, du 26e régiment de ligne.

—Ce soir, le théâtre de l'Odéon donnera la 10e des *Bourgeois des Métiers*. C'est une page d'histoire qu'on dirait détachée d'un panneau de Van Dyck. Ce drame est joué par l'élite de la troupe, et, chaque soir, couvert des plus vifs applaudissements.

— Aujourd'hui vendredi, fête extraordinaire et concert au château des fleurs. Parmi les principaux artistes qui coucourront au succès de la soirée, on entendra MM. Mayer, Janca, Gozora, Lebrun et Lionnet, et Mme Bonvarts, qui obtient un véritable triomphe. — Illuminations splendides en fleurs transparentes de Bied, et brillant feu d'artifice. — Prix 2 fr.

On trouve aux bureaux de la *Tribune des Peuples* les cartes du théâtre de la guerre en Italie et en Hongrie.

Prix des deux cartes : 40 centimes en noir et 50 centimes coloriées.

MÉDAILLE POPULAIRE, représentant d'un côté le général BEM, de l'autre le général DEMBINSKI, se trouve aux bureaux de la *Tribune des Peuples* au prix de 10 cent.

Bourse de Paris du 26 mai.

De nombreux achats avaient eu lieu hier au passage de l'Opéra, la rente 5 0|0, qui était restée au parquet à 83 80, a monté à 84 90, on est retombé à 84 10 et 84, et l'on s'est séparé sur le cours de 84 50. Ces oscilliations ont été produites par le compte-rendu de la séance de l'Assemblée et par l'adoption de l'ordre du jour pur et simple sur la proposition d'enquête.

Avant la bourse. — La rente a fait le matin 84 60 et l'on était au moment de l'ouverture du parquet à 84 75.

1 *heure* 1|2.—La rente 5 0|0 a fait un moment 84 75, mais elle n'a pu se soutenir, elle est retombée à 83 75. C'est la spéculation qui écrase les cours, car le comptant est toujours recherché et il a été souvent coté au-dessus des cours à terme, Les spéculateurs craignent de rester chargés de rentes jusqu'à lundi,

2 *heures.*—La rente se tient difficilement à terme, par suite des réalisations de bénéfices on est revenu plusieurs fois à 84, après avoir fait 83 75. On dit que le nouveau ministère sera composé de MM, Odilon Barrot, Dnfaure, Bedeau, de Tocqueville, et que M. le général Changarnier sera nommé commandant en chef de l'armée des Alpes.

3 *heures.*—Les rentes à terme ont entraîné la rente 5 0|0 qui a fléchi un moment à 83 10 et qui reste à 83 50; mais le comptant a monté jusqu'à la fin et son dernier cours a été coté à 83 75, à 25 au-dessus du comptant.

On disait à la Bourse que l'empereur de Russie était arrivé le 17 mai à Varsovie, et que l'empereur d'Autriche y était attendu le 22.

Le 3 0|0 a fléchi plus qne le 5 0|0 et est resté à 53 25, avec 25 de baisse sur la cote d'hier. La Banque a fait 2250 et est retombée à 2200.

Orléans a monté de 10 à 760, Rouen de 20 à 520. Le Havre de 5 à 255. Versailles rive droite, de 250 à 255.

Le Nord a fait 425 et 418 75, en baisse de 1 25 depuis hier. Nantes a fléchi de 2 50 à 311 25, et Strasbourg de 250 à 362 50.

4 heures, après la bourse, le 5 0|0 faisait 83 70.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0|0 j. du 22 mars.	84 75	84 75	83 10	83 75	82 60
4 1|2 0|0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0|0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	62 50
3 0|0 j. du 22 déc.	54 »	54 50	53 25	53 25	53 50
Action de la Banque.	2225 »	2225 »	2210 »	2200 »	2200 »
Obligations de la Ville	1200 »	» »	» »	1200 »	1200 »
4 canaux avec prime.	1002 50	» »	» »	1002 50	1000 »
4 can., Act. de jouis.	» »	» »	» »	» »	60 »
Bourgogne, j. d'avril.	» »	» »	» »	» »	800 »
Bourgogne, Act de j.	» »	» »	» »	» »	» »
Caisse hypothécaire.	» »	» »	» »	» »	120 »
Mine de la Grand'Combe	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	2700 »	» »	» »	2700 »	2650 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	84 75	Belgique, Emp. 1840..	88 »
Emprunt romain.........	67 »	Belgique, Empr. 1842.	88 »
Emprunt d'Haïti.........	» »	Belgique, Trois 0|0.....	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1|2 hollandais....	» »
Dette passive.............	» »	Empr. portugais 5 0|0..	» »
Trois 3 0|0 1841..	32 1|2	Emprunt du Piémont..	855 »
Dr Dette intérieure.......	» »	Lots d'Autriche..........	305 »

	CHEMINS DE FER.	1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente.
COMPTANT.	Saint-Germain,	» »	» »	420 »
	Versaille, R. D.	192 50	192 50	190 »
	Versailles, R. G.	165 »	165 »	165 »
	Paris à Orléans,	760 »	760 »	750 »
	Paris à Rouen,	525 »	520 »	500 »
	Rouen au Havre,	260 »	255 »	250 »
	Avignon à Marseille,	195 »	192 50	192 50
	Strasbourg à Bâle,	102 50	100 »	100 »
	Du Centre,	305 »	305 »	305 »
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
	Orléans à Bordeaux,	405 »	400 »	400 »
	Du Nord,	425 »	418 75	420 »
	Paris à Strasbourg,	365 »	362 50	365 »

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,

EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 27 MAI 1849.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Mariage de Figaro, le Legs.

OPÉRA-COMIQUE. — Le Maçon, les Monténégrins.

THÉATRE ITALIEN. — Représentation extraordinaire pour la retraite de Mlle George.

SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Bourgeois des Métiers, ou le Martyr de la patrie.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Les Puritains d'Ecosse.

VAUDEVILLE. — Les Prétendants, l'Ane à Baptiste, J'attends un omnibus.

VARIÉTÉS. — Paix du ménage, Jobin et Nanette, la Fille de l'avare, la Fille terrible.

GYMNASE — Le Coiffeur, le Bouquet, Un Duel chez Ninon, Chalamel.

THÉATRE MONTANSIER. — La Grosse caisse ou les élections, un Cheveu pour deux Têtes, la Belle Cauchoise, femmes saucialistes.

PORTE SAINT-MARTIN.—

GAITÉ. —

FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Prodigalités de Bernerette, la Graine de Mousquetaires.

DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Les Faubourgs de Paris.

THÉATRE-CHOISEUL. — Jérôme Paturot, l'Anguille de Melun. la Barbe impossible.

THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Mariage d'amour, la Californie.

CIRQUE-NATIONAL—Champs-Elysées.—Ouverture, à 8 heures Soirée équestre.

CASINO DES ARTS. — Boulevard Montmartre, 12. Tous les soirs à sept heures grand concert. Prix, 1 fr.

SPECTACLES-CONCERTS.—Tableaux vivants.

PANORAMA. Champs-Elysées. — Bataille d'Eylau.

CHATEAU ROUGE. — Bals les dimanche, lundi et jeudi.

JARDIN-MABILLE. — Bals les mardi, jeudi, samedi et dimanche.

CHATEAU DES FLEURS. — Tous les soirs à sept heures, concert vocal et instrumental; tous les jours fêtes et promenades de 1 heure à 5.

CLOSERIE DES LILAS. — Bals les Dimanch, Luudi et Jeudi.

HIPPODROME, barrière de l'Etoile. — Exercices équestres, les dimanche, mardi, jeudi et samedi.

DIORAMA (Bazar Bonne-Neuvelle). — Vue de l'Eglise Saint-Marc.

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergere, 20